

CONFERENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES PAYS AYANT LE FRANCAIS EN PARTAGE

CONFEJES

REUNION DES MINISTRES

BEYROUTH (LIBAN)
LES 10 ET 11 MARS 2000

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION MINISTERIELLE
DU BUREAU DE LA CONFEJES**

République du LIBAN
Beyrouth, les 10 et 11 Mars 2000

S O M M A I R E

	Pages
I. Rapport général de la réunion des Ministres et résolutions.....	1 - 67
II. Rapport d'activités du Secrétaire Général	68 - 97
III. Rapport général de la réunion des Experts et recommandations.....	98 - 140
IV. Rapport de la Commission administrative et financière.....	141 - 171
V. Compte rendu de la réunion du CIJF.....	172 - 184
VI. Annexes	185
1. Discours d'ouverture de la réunion du Bureau.....	186 - 194
2. Intervention des Chefs de délégation au cours des débats	195 - 204
3. Discours du Président en exercice à la remise des distinctions	205 - 207
4. Discours de clôture de la réunion du Bureau.....	208 - 209
5. Discours d'ouverture et de clôture de la réunion des experts.....	210 - 216
6. Liste des participants.....	217 - 223

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA IV^{ème} REUNION
DU BUREAU DE LA CONFEJES
TENUE LES 10 ET 11 MARS 2000
A BEYROUTH (REPUBLIQUE DU LIBAN)**

**Rapport présenté par :
Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
de France au Liban**

La IV^{ème} réunion ordinaire du Bureau de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage « CONFEJES », s'est tenue les 10 et 11 mars 2000 à Beyrouth, République du Liban.

Les travaux qui se sont déroulés à l'hôtel Alexandre, ont été présidés par Monsieur Adama KONE, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, Président en exercice de la CONFEJES.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux discours et une remise de distinctions.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Mohamed Youssef BEYDOUN, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports du Liban a rappelé l'importance de cette réunion qui constitue un témoignage de soutien de l'espace francophone en cette période particulièrement difficile pour le peuple libanais.

Monsieur Adama KONE, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Mali, qui intervenait pour la première fois en qualité de Président en exercice de la Conférence, a remercié tous les membres du Bureau pour le soutien à son pays élu à la présidence lors de la XXVII^{ème} Conférence ministérielle de Bamako et souhaité que cette collaboration se poursuive et se renforce.

Le Président a ensuite remercié Monsieur Mohamed Youssef BEYDOUN, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports du Liban pour toutes les marques d'amitié manifestées à l'endroit des délégations présentes, pour son engagement et la parfaite organisation de la réunion ministérielle.

Par ailleurs, le Président a demandé à Monsieur le Ministre de bien vouloir témoigner à Son Excellence Monsieur le Président de la République libanaise, l'infinie reconnaissance de la famille francophone et lui présenter ses vœux de réussite et de succès pour l'organisation du IX^{ème} Sommet de la Francophonie au Liban en 2001.

Le Président a souligné les acquis majeurs obtenus par la CONFEJES lors du VIII^{ème} Sommet de Moncton, notamment la reconnaissance et le renforcement de ses rôles de conseil et de référent en matière de politique multilatérale en faveur de la jeunesse et du sport dans l'espace francophone.

Saisissant l'occasion qui lui était offerte, le Président a rendu hommage à son prédécesseur, Maître Boubacar Karamoko COULIBALY, pour le travail remarquable réalisé dans le cadre de la préparation du VIII^{ème} Sommet et de la participation de la CONFEJES et des jeunes à cet important évènement. Il a également remercié Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, ainsi que Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour leurs contributions substantielles au renforcement de notre institution et à sa visibilité au sein de l'espace francophone.

Se prononçant sur l'exécution des activités conduites en 1999, il a noté le taux élevé de réalisation et félicité le Secrétaire Général et ses collaborateurs pour la qualité du travail réalisé.

Abordant les conclusions des travaux du comité ad hoc sur les nouvelles orientations de la CONFEJES, le Président a affirmé qu'elles constituent une évolution significative parce qu'elles renforcent la cohérence entre les besoins des pays membres et le caractère multilatéral des programmes.

Il a ensuite abordé le dossier des IV^{èmes} Jeux de la Francophonie prévus à Ottawa-Hull qui mobiliseront l'attention de toute la famille francophone en 2001.

La décision du Canada de prendre en charge le transport international des délégations des pays du Sud a été saluée par le Président. Cet effort exceptionnel hautement apprécié, contribuera sans nul doute au succès de ces IV^{èmes} Jeux.

Monsieur Adama KONE a félicité monsieur Michel DACH, Secrétaire exécutif du Comité International des Jeux de la Francophonie et monsieur Rhéal LEROUX pour leur maîtrise dans la conduite des préparatifs des Jeux.

La cérémonie d'ouverture s'est poursuivie par la remise officielle de distinctions à trois jeunes Libanaises symbolisant la participation active des femmes à la promotion des activités de jeunesse et de sport au Liban.

Le Président a indiqué que cet acte qui se situe dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme du 8 mars 2000, marque l'attachement de la CONFEJES à la promotion de la femme et de la jeune fille et confirme sa détermination à favoriser leur accès équitable à tous les secteurs d'activités de jeunesse et de sport tel que défini dans les nouvelles orientations.

Pour la suite de ses travaux, le Bureau a adopté l'ordre du jour ci-dessous :

1. Alimentation du Fonds Commun,
2. Présentation et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Général,
3. Etude et adoption des conclusions des travaux des experts et des recommandations relatives au compte rendu des activités du Secrétariat général pour l'année 1999,
4. Compte rendu de la réunion des Ministres des pays membres du CIJF,
5. Huis clos ministériel.

Au point 1 de l'ordre du jour, les Ministres et Chefs de délégation des pays ont confirmé leur annonce au Fonds Commun ainsi qu'il suit :

- le Canada =	75.000 \$ canadiens soit environ	30.000.000 FCFA
- le Canada-Québec =	5.000 \$ canadiens soit environ	2.250.000 FCFA
- la C. F. de Belgique =	500.000 FB soit environ	8.130.000 FCFA
- la France =		50.000.000 FCFA
- le Mali =		1.000.000 FCFA

Le total de ces contributions s'élève à **91.380.000 FCFA**.

Le Bureau a remercié ces pays et gouvernements et invité les autres pays à s'inscrire dans cette dynamique multilatérale.

Concernant le point 2 de l'ordre du jour, le Secrétaire Général a présenté son rapport qui, tout en mettant l'accent sur la participation au VIIIème Sommet de la Francophonie et sur la tenue de la réunion du Comité ad hoc chargé de l'approfondissement des nouvelles orientations, a porté sur les axes suivants :

- le fonctionnement du Secrétariat général,
- l'exécution des programmes,
- la coopération internationale,
- les rapports avec l'institutionnel francophone ,
- les rapports avec les pays membres.

En complément de ce rapport, les experts ont présenté les conclusions de leurs travaux aux Ministres et Chefs de délégation.

Il s'en est suivi un large débat au cours duquel toutes les délégations se sont exprimées et ont salué de façon unanime, l'accueil très chaleureux qui leur a été réservé par les autorités libanaises et la qualité remarquable de l'organisation. Elles ont remercié le Gouvernement du Liban, et tout particulièrement Monsieur Mohamed Youssef BEYDOUN, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Chaque délégation a officiellement félicité le Secrétaire Général de la CONFEJES pour la mise en oeuvre fidèle des nouvelles orientations adoptées à Bamako, pour la qualité du travail effectué et pour la proposition de trois (3) programmes répondant mieux aux attentes des pays membres.

Par ailleurs, la France a centré son intervention essentiellement sur deux points :

- les transactions sur les jeunes sportifs mineurs,
- la lutte contre le dopage

Après avoir excusé l'absence de Madame la Ministre de la Jeunesse et des Sports, le représentant de la délégation française a apprécié très positivement les innovations proposées par le Secrétariat général de la CONFEJES dans les domaines des objectifs, des orientations et de la programmation mettant l'accent sur les priorités fortes des pays membres.

Cette évolution a encouragé la France à augmenter sa contribution à hauteur de 762 millions de francs CFA correspondant à une croissance de 8,4 % par rapport aux financements de l'année précédente.

Le représentant de la France a abordé la question du recrutement abusif des jeunes sportifs mineurs par des agents intermédiaires, révélant l'existence d'un commerce indigne et dangereux pour les jeunes sportifs des pays du Sud.

Face à cette situation inacceptable, la France a proposé que les Etats membres de la CONFEJES fassent un bilan de la situation et réfléchissent ensemble pour définir les règles permettant d'assurer la protection des jeunes sportifs et de mettre un terme à cette dérive.

La CONFEJES devrait coordonner cette réflexion en vue de favoriser la coopération entre les différents pays concernés.

La France a rappelé à l'attention des Ministres présents, la création récente de l'Agence Mondiale Anti-dopage qui est à la recherche de partenaires pour organiser des plans d'actions pour l'éducation et la prévention contre le dopage. La France estime que la CONFEJES, en tant qu'organisme intergouvernemental, doit établir un partenariat dynamique avec cette agence.

Enfin, la France invite la CONFEJES à poursuivre l'effort d'approfondissement et de resserrement de ses programmes. A cet effet, le Secrétariat Général devra conduire une réflexion préliminaire sur les outils de suivi et d'évaluation en vue d'en faire un rapport à la Conférence du Caire en 2001.

Le Canada a adhéré à l'ensemble des points développés par la France avant d'encourager la CONFEJES à poursuivre sa progression vers une programmation axée sur des objectifs clairs et des solutions réalistes et mesurables.

Le Canada a marqué sa satisfaction pour la nouvelle approche du Secrétariat général pour la programmation 2000 qui prend en compte le rôle conseil de la CONFEJES et qui se traduit notamment par l'appui aux pays qui le souhaitent pour la mise en place de leur politique nationale et la programmation d'études au profit des Etats.

Le Canada a souligné le rôle actif joué par la CONFEJES dans les consultations des jeunes avant et pendant le Sommet de Moncton dont le thème portait sur la jeunesse.

Le Canada s'est réjoui du taux de participation des femmes aux activités de la CONFEJES et de l'approche globale mise en place par le Secrétariat général pour leur intégration dans les programmes. Il s'est félicité également de la prise en compte des activités pour personnes handicapées et a suggéré qu'une étude prospective et globale soit envisagée à ce niveau.

Confirmant son soutien aux nouvelles orientations de la CONFEJES et aux trois programmes proposés, le Canada a annoncé une augmentation de 20 % de sa contribution qui passe à 920.000 dollars canadiens.

La Communauté Française de Belgique s'inscrit également dans les axes développés par la France et le Canada et insiste sur les points suivants :

- la nécessité d'approfondir la mise en oeuvre des programmes, de développer les instruments de suivi et d'évaluation tout en préservant leur caractère multilatéral,
- la poursuite du resserrement de ces programmes,
- la mise en valeur du rôle-conseil de la CONFEJES,
- le développement des ressources humaines qui passe par la formation.

Abordant le suivi des décisions de Moncton, la Communauté Française de Belgique a rappelé le devoir de ne pas décevoir les jeunes après l'enthousiasme suscité.

Le Gabon a approuvé à son tour la programmation 2000 de la CONFEJES et partage les préoccupations de la France sur la lutte contre le dopage. Il s'est dit disposé à accueillir la réunion ministérielle prévue par le Secrétariat général dans ce cadre, sous réserve de l'accord du gouvernement gabonais.

Le Canada-Québec a annoncé l'augmentation substantielle de sa contribution et précise qu'elle va continuer de croître dans les années à venir. Il a soutenu les positions déjà développées sur le dopage qui est selon lui une forme de toxicomanie qui révèle l'émergence de nouvelles détresses, nécessitant un nouveau discours porteur de valeurs, privilégiant l'éthique.

Le représentant des Seychelles a remercié la France pour son aide bilatérale qui lui a permis de démarrer une politique de lutte contre le dopage avec la production de fascicules qui pourraient bénéficier à tous les pays membres de la CONFEJES.

Madagascar, pays assurant la présidence de la CJSOI, s'est félicité de la signature de la Convention avec la CONFEJES et souhaité la mise en oeuvre de programmes communs en faveur des pays de l'Océan Indien.

Le Ministre malgache a apprécié positivement la programmation 2000 qui selon lui correspond aux priorités définies au niveau national.

Tout en partageant la nécessité de combler le retard actuel en défaveur des femmes, Madagascar a attiré l'attention du Bureau sur les risques d'excès à ce niveau.

Madagascar a en outre souhaité que la « Coupe d'Afrique de football des jeunes contre la drogue » s'étende aux autres zones géographiques d'Afrique avant d'insister sur l'importance du programme des appuis techniques nationaux, l'un des volets du Programme FFPO.

Le représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a rappelé que le VIIIème Sommet de la Francophonie a invité son organisme et la CONFEJES à collaborer étroitement au renforcement du programme FIJ.

A cet effet, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie se propose de contribuer au financement du FIJ, à la fois en étendant son application à l'ensemble des pays membres de son organisation mais aussi en créant un second volet correspondant à des actions spécifiques.

Le représentant de l'Agence rappelle en outre que celle-ci mettra en oeuvre le programme « mobilité des jeunes dans l'espace francophone » en collaboration avec la CONFEJES. Ce programme de mobilité, doté d'un financement de 6 millions de francs français pour le biennium 2000-2001, comprend 4 volets :

- circulation des jeunes,
- réseau virtuel d'échanges des jeunes,
- appui aux programmes d'échanges existants,
- soutien aux institutions nationales d'échanges de jeunes.

Après ces échanges fructueux, le Bureau a adopté le rapport du Secrétaire Général et a examiné celui des experts en mettant un accent sur les points suivants :

- au niveau du fonctionnement, le Bureau prend acte de la prise de fonction des nouveaux cadres nommés et invite le Secrétaire Général à poursuivre le règlement des problèmes des locaux et de la renégociation de l'accord de siège avec les autorités sénégalaises,

- au titre de l'exécution des programmes, le Bureau a noté avec satisfaction le taux très élevé de réalisation et les résultats probants obtenus. Il a souligné l'augmentation significative du pourcentage de participation des femmes aux activités et encourage le Secrétariat général à persévérer dans cette voie,

- au plan financier, le Bureau a souligné la bonne gestion administrative et financière du Secrétaire Général pour l'exercice 1999 et lui a donné un quitus provisoire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999,

- le Bureau autorise le Secrétaire Général à attribuer au comptable une indemnité de sujétion et de risque de 50.000 FCFA/mois et à l'assistant comptable une indemnité de sujétion de 20.000 FCFA/mois.

Après examen du budget pour l'exercice 2000, le Bureau l'a adopté à hauteur de 145.992.000 FCFA et a remercié le Canada, le Canada-Québec, la Communauté Française de Belgique et la France pour les efforts de contributions complémentaires qui ont permis d'assurer l'équilibre de ce budget en recettes et en dépenses.

Statuant sur la programmation 2000 proposée par les experts, le Bureau a adopté le budget des programmes qui se présente comme suit :

Programme I : Cinq (5) projets pour un coût de **84.950.000 FCFA**

Programme II : Trente trois (33) projets pour un coût de **628.374.050 FCFA**

Programme III :Trois (3) projets pour un coût de **238.200.000 FCFA**

Soit pour l'ensemble de la programmation 2000, quarante et un (41) projets pour un coût total de neuf cent cinquante et un millions cinq cent vingt quatre mille cinquante (951.524.050) francs CFA.

Examinant plus particulièrement les travaux du Comité ad hoc chargé de l'approfondissement des nouvelles orientations, le Bureau a félicité les membres du Comité pour la pertinence des conclusions des travaux qui proposent un cadre global pour la programmation des prochains biennums. Il a invité le Secrétaire Général à poursuivre les efforts de resserrement des projets.

Le Bureau a adopté l'ensemble des travaux du Comité ad hoc avec les nouveaux programmes qui se déclinent comme suit :

- Programme I : Appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de jeunesse et de sport,
Programme II : Promotion de la jeunesse et développement des sports,
Programme III : Programme CONFEJES de formation des Cadres.

Il a autorisé le Secrétaire Général à mettre en application, à titre expérimental, les Conventions d'objectifs et de résultats.

Concernant les autres points présentés, le Bureau a pris les décisions suivantes :

- Le maintien de l'imputation au budget de fonctionnement des frais de participation des membres du Secrétariat général aux réunions du Bureau et aux sessions ministérielles.
- L'adoption de l'appellation de « Directrice Adjointe » ou « Directeur Adjoint » en lieu et place d'Assistants techniques pour désigner le personnel cadre appelé à seconder les Directeurs. Le Secrétariat général proposera les amendements réglementaires nécessaires lors de la XXVIII^{ème} Conférence qui se tiendra au Caire en 2001.
- Le maintien du montant actuel des indemnités allouées au personnel cadre en invitant à une réflexion sur la question.

Examinant le rapport du CIJF, le Bureau a pris acte du quitus donné au Secrétaire exécutif pour sa gestion de l'exercice 1999 et a demandé aux signataires du cahier des charges liant le CIJF et le COJF des IV^{èmes} Jeux de la Francophonie de veiller au respect des échéances.

Il a invité le secrétaire exécutif à se conformer aux règles des Jeux qui ne prévoient pas l'utilisation de la carte bancaire pour le règlement des dépenses. Il a par contre été autorisé à effectuer des avances de fonds lui permettant d'utiliser une carte personnelle.

Le Bureau a adopté la composition du CIJF pour la période de 2001-2004.

En outre, le Bureau a accordé un ultime délai pour l'inscription aux IVèmes Jeux de la Francophonie. Les dossiers complets, administratif que financier, incluant les arriérés éventuels devront être renvoyés au Secrétariat exécutif du CIJF pour le 15 avril 2000 au plus tard.

Par ailleurs, la France a pris l'engagement de solder le plus rapidement possible l'arriéré de 613 000 FF dû au CIJF au titre de sa contribution volontaire pour les IIIèmes Jeux.

Le Bureau s'est réjoui du bon rythme d'avancement des préparatifs des IVèmes Jeux et a approuvé les principes linguistiques des Jeux de la Francophonie. Il a recommandé à la Conférence ministérielle prévue en 2001 au Caire de les incorporer aux règles des Jeux de la Francophonie. Il a pris acte des engagements du Canada de les mettre en application lors des IVèmes Jeux d'Ottawa-Hull.

Le Bureau s'est ensuite réuni à huis-clos et a pris les décisions suivantes :

1. d'ajourner le dossier de candidature de l'Angola en attendant de le compléter avec une lettre officielle de demande d'adhésion,
2. de réduire les dettes accumulées par les Comores, le Congo Démocratique, la Guinée Bissau et le Rwanda dans un souci de solidarité envers ces pays membres victimes de la guerre et de ramener ces dettes à l'équivalent des cotisations statutaires des trois (3) dernières années soit 6.000.000 FCFA/pays,
3. d'adopter le principe d'un système d'épargne constitutif d'une prime de fin de mandat pour le personnel cadre et de cessation d'activités professionnelles pour les agents,
4. de créer le Comité CONFEJES pour la promotion des activités de jeunesse et de sport en milieu féminin et de désigner Madame NAWAL EL MOUTAWAKEL comme la représentante de la CONFEJES au sein du Groupe de Travail International (GTI) sur la Femme et le Sport,
5. d'adopter une déclaration de soutien au Liban au regard de la situation difficile que vit le peuple libanais.

Enfin, le Bureau a adopté quarante quatre (44) résolutions et a adressé deux motions de remerciements, l'une à monsieur Christian PALLOT, Commissaire aux comptes sortant pour la qualité de sa contribution au bon fonctionnement de la CONFEJES et du CIJF et l'autre, aux autorités du Liban pour l'accueil très chaleureux réservé à toutes les délégations. La clôture de la réunion est intervenue le Samedi 11 mars 2000 au lieu de son ouverture.

Fait à Beyrouth, le 11 mars 2000

Le Bureau

RESOLUTION N° 1/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ALIMENTATION DU FONDS COMMUN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Considérant la résolution n° 6/CONFEJES/XIII-83 portant création du Fonds Commun,

Prend acte des annonces de contributions faites par les pays et gouvernements ci-après au titre de l'exercice 2000.

- Canada : 75 000 \$ soit 30 000 000 FCFA
- Canada-Québec : 5 000 \$ soit 2 000 000 FCFA
- C. F. B. : 500 000 FB soit 8 130 000 FCFA
- France : 500 000 FF soit 50 000 000 FCFA
- Mali : 1 000 000 FCFA

Remercie les pays concernés pour leur contribution au Fonds Commun,

Exhorte les autres pays membres à étudier les voies et moyens leur permettant de contribuer à l'alimentation de cet important outil multilatéral d'intervention.

Le Bureau.

RESOLUTION N° 2/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES
DU SECRETARIAT GENERAL - EXERCICE 1999**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le programme d'activités 1999 adopté par la XXVIIème session ministérielle de la CONFEJES tenue à Bamako, République du Mali,
- Après étude des rapports d'exécution des programmes 1999 présentés par le Secrétariat général,
- Considérant le taux élevé d'exécution des projets inscrits aux programmes 1999,

Décide d'adopter le rapport d'activités du Secrétariat général.

Le Bureau

RESOLUTION N° 3/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DES TRAVAUX DU COMITE AD HOC CHARGE DE L'APPROFONDISSEMENT DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA CONFEJES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la résolution n° 22/CONFEJES/XXVII-99 relative à l'approfondissement des nouvelles orientations de la CONFEJES,
- Après avoir analysé les conclusions des travaux du Comité ad hoc réuni du 12 au 14 novembre 1999 à Saly, République du Sénégal,
- Considérant la pertinence des propositions faites

Décide

- **d'adopter** l'ensemble des travaux du Comité ad hoc avec le resserrement des programmes reformulés en trois nouveaux programmes comme suit :

Programme I : Programme d'appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de jeunesse et des sports ;

Programme II : Programme de promotion de la Jeunesse et de développement du Sport ;

Programme III : Programme CONFEJES de Formation et de Perfectionnement des Cadres.
- **de féliciter** les membres du comité ad hoc pour la qualité du travail réalisé.

Le Bureau

RESOLUTION N° 4/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2000

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées par la XXVIIème Session Ministérielle tenue à Bamako, au Mali en février 1999
- Considérant la programmation 2000-2004 proposée par le comité ad hoc,
- Après examen des Projets présentés par le Secretariat Général,

Décide d'adopter le programme d'activités 2000 de la CONFEJES qui se présente comme suit :

Programme I : 5 projets pour un coût global de **84 950 000 FCFA**

Programme II : 33 projets pour un coût global de **601 974 050 FCFA**

Programme III : 3 projets pour un coût global de **238 200 000 FCFA**

Soit au total 41 projets pour un coût global de 925 124 050 FCFA

Le Bureau

RESOLUTION N° 5/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant l'adoption des nouvelles orientations de la CONFEJES lors de la XXVIIème Session Ministérielle tenue à Bamako, au Mali, en 1999,
- Considérant les travaux du comité ad hoc réuni à Saly Portudal, au Sénégal,
- Considérant les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes

Décide

- **de féliciter** le Secrétariat général pour l'application des nouvelles orientations et la recherche de procédures administratives pertinentes,
- **d'autoriser** le Secrétaire Général à mettre en oeuvre en l'an 2000, et à titre expérimental, les dispositions prévues par les Conventions d'objectifs et de résultats et de faire un rapport sur leur applicabilité.

Le Bureau

RESOLUTION N° 6/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RESSERREMENT DES PROJETS

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations des programmes,
- Considérant les observations formulées relatives à une meilleure simplification et à une meilleure lisibilité des programmes,
- **Invite** le Secrétaire Général à poursuivre la démarche de resserrement des projets d'activités.

Le Bureau

RESOLUTION N° 7/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rapport d'activités présenté par le secrétaire Général relatif à la coopération entre l'AIF et la CONFEJES,
- Se félicitant du soutien continu de l'AIF au financement des actions de la CONFEJES, et particulièrement dans le domaine de l'insertion économique des jeunes et la concertation Internationale des jeunes Francophones tenue à Bamako en marge de la 27ème Session Ministérielle
- Appréciant l'effort financier consenti pour l'édition des ouvrages des concertations des jeunes présentés lors du VIIIème sommet de la Francophonie tenu au Canada
- Considérant que cette collaboration exemplaire sera au cours de l'année 2000 renforcée au niveau du fond d'insertion des jeunes et de la mise à disposition de micro-ordinateurs au service de notre institution
- Désireux de poursuivre et de renforcer sans cesse cette importante coopération entre les deux organismes
- Renouvelle ses plus vifs remerciements à l'AIF pour son engagement constant,
- Mandate le Secrétaire Général pour qu'il intensifie les liens de coopération avec l'AIF
- Rend un hommage très appuyé à l'administrateur Général, Monsieur Roger DEHAYBE.

Le Bureau

RESOLUTION N° 8/ CONFEJES / B4 / 2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le Rapport d'activités du Secrétaire Général relatif à la coopération entre la CONFEJES et l'AIMF.
- Considérant les synergies importantes qui se renforcent année après année, entre les deux institutions,
- Se félicitant de la coopération décentralisée qui s'est développée entre la CONFEJES et certaines grandes municipalités francophones dont Dakar (Sénégal) et Abidjan (Cote d'Ivoire) à travers des actions conjointes au bénéfice des jeunes,
- Considérant les actions déjà entreprises en partenariat avec la CONFEJES en faveur des jeunes dans le cadre du Fonds d'insertion des jeunes par la fabrication des matériels d'animation sportive,

Remercie l'AIMF et **invite** le Secrétaire Général à consolider la coopération avec cet opérateur de la Francophonie

Le Bureau

RESOLUTION N° 9/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'UNIVERSITE FRANCOPHONE LEOPOLD SEDAR SENGHOR D'ALEXANDRIE (EGYPTE)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la volonté de l'Université Léopold Sédar Senghor à établir durablement des liens avec la CONFEJES dans le domaine de la formation des cadres supérieurs,
- Prenant en compte les besoins de formation exprimés par les pays membres en 1999,
- Se félicitant de l'admission de deux (2) boursiers de la CONFEJES dans cette Université en 1999,
- Adresse ses vifs remerciements au Recteur de l'Université Senghor pour sa contribution au renforcement des capacités nationales en matière de formation des cadres,
- Donne **mandat** au Secrétaire Général pour consolider la coopération entre les deux institutions.

Le Bureau

RESOLUTION N° 10/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'UNESCO

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant que la Coopération avec l'UNESCO s'est accentuée au cours de l'année 1999,
- Se félicitant de la participation financière de l'UNESCO destinée à la confection de cinq cent (500) CD-ROM consacrés à la jeunesse francophone,

Mandate le Secrétaire Général pour développer toute initiative visant à renforcer cette collaboration fructueuse.

Le Bureau

RESOLUTION N° 11/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LA CONFEMEN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rôle éducatif et social de l'éducation physique et sportive dans les pays du sud membres.

- Considérant la nécessité de développer en Afrique francophone l'éducation physique et sportive en milieu scolaire et extra-scolaire,

- Considérant le rôle essentiel de la jeunesse dans nos sociétés et la nécessité de développer des synergies entre les institutions ayant en charge la jeunesse,

Mandate le Secrétaire Général de la CONFEJES à se rapprocher de son collègue de la CONFEMEN pour une meilleure prise en compte de l'éducation physique dans les pays du Sud, membres de la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 12/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE ET LA SOLIDARITE OLYMPIQUE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la convention de partenariat signée entre le Comité International Olympique (CIO) et la CONFEJES,
- Considérant le partenariat permanent et efficace entre la Solidarité Olympique et la CONFEJES dans la création et le fonctionnement des centres d'entraînement de haut- niveau installés sur le continent africain,
- Remercie le Comité International Olympique pour son soutien au développement durable du sport africain,
- Félicite la Solidarité Olympique pour sa participation au fonctionnement des centres d'entraînement de haut- niveau africains et pour son appui aux sportifs de haut- niveau.
- **Invite** le Secrétaire Général à poursuivre et à renforcer sa collaboration avec le Comité International Olympique et la Solidarité Olympique.

Le Bureau

RESOLUTION N° 13/CONFEJES/ B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LE CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE (CSSA)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rôle institutionnel du CSSA dans l'organisation du sport en Afrique,

- Considérant la réussite des VIIèmes Jeux Africains qui se sont déroulés à Johannesburg en Afrique du Sud ,

Félicite le CSSA pour son action en faveur du développement du sport en Afrique et pour sa contribution à la recherche de l'unité africaine, de la paix et de la fraternité.

Le Bureau

RESOLUTION N° 14/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION DES COMITES NATIONAUX OLYMPIQUES AFRICAINS (ACNOA) ET LA CONFEJES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rôle essentiel de l'ACNOA dans l'organisation du sport en Afrique, dans son développement et sa promotion,
- Considérant la nécessité d'une coopération des différents acteurs du développement du sport en Afrique,
- Considérant la présence régulière des plus hautes autorités de l'ACNOA aux réunions de concertation organisées par la CONFEJES,

Invite le Secrétaire Général à renforcer la coopération entre l'ACNOA et la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 15/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORT DE L'OCEAN INDIEN (CJSOI)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les objectifs communs poursuivis par la CONFEJES et la CJSOI en faveur du développement de la jeunesse et des sports,
- Considérant la convention signée entre le CONFEJES et la CJSOI,
- Vu la nécessité de développer et de soutenir les programmes multilatéraux de la région de l'Océan Indien,
- **Demande** au Secrétaire Général de la CONFEJES de soutenir les projets qui seront conduits par la CJSOI en faveur des Etats membres de l'Océan Indien

Le Bureau

RESOLUTION N° 16/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CMJS/CEDEAO)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les objectifs communs poursuivis par la CONFEJES et la CMJS/CEDEAO,
- Considérant leur participation constante aux réunions de concertation entre les acteurs du développement du sport en Afrique,
- Considérant le renforcement des liens sans cesse croissant entre les deux organisations,

Décide d'établir des liens opérationnels en vue de développer un partenariat dynamique et durable en faveur des jeunes.

Remercie la CMJS/CEDEAO pour son soutien permanent et son étroite collaboration dans la réalisation de projets régionaux multilatéraux.

Le Bureau

RESOLUTION N° 17/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION « PARIS POUR LES JEUNES »

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rapport d'Activités présenté par le Secrétaire Général relatif à la Coopération avec l'association « Paris pour les Jeunes et la CONFEJES » .
- Considérant l'importance de renforcer le fonctionnement des services du Secrétariat Général en matière d'informatique,
- Se félicite de la mise à disposition du Secrétariat Général de dix (10) micro-ordinateurs,
- Remercie vivement l'association « Paris pour les Jeunes » pour cette collaboration fructueuse et concrète,
- **Donne mandat** au Secrétaire Général pour consolider cette coopération exemplaire.

Le Bureau

RESOLUTION N° 18/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC « JEUNES ENTREPRISES AFRIQUE FRANCOPHONE »

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rapport d'Activités du Secrétaire Général relatif à la coopération entre la CONFEJES et «Jeunes Entreprises Afrique Francophone » ,
- Considérant l'importance de la formation de la jeunesse à l'esprit entrepreneurial,
- Se félicite du protocole d'accord signé en septembre 1999 entre la CONFEJES et « Jeunes entreprises Afrique Francophone,
- **Mandate** le Secrétaire Général pour opérationnaliser cette coopération en veillant à en informer pleinement les Etats et Gouvernements membres.

Le Bureau

RESOLUTION N° 19/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

Décide

- **d'adopter** les dispositions prévues dans le rapport général des experts relatifs aux recommandations des Commissaires aux comptes, à savoir celles se rapportant :
 - à la production des pièces justificatives de dépenses à l'appui de tout paiement,
 - au caractère limitatif des crédits budgétaires et donc, de l'irrégularité formelle que constitue tout dépassement,
 - aux conditions fixées par la réglementation financière et Comptable concernant les emprunts d'un compte à un autre, et notamment l'obligation de solder ces opérations en fin d'exercice.
- **de remercier** les Commissaires aux comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFEJES dans la recherche d'une gestion plus efficace.

Le Bureau

RESOLUTION N° 20/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU SECRETARIAT GENERAL

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport financier du Secrétaire Général et du rapport des Commissaires aux comptes,

Décide

- **d'adopter** le rapport de la commission administrative et financière,
- **de souligner** la bonne gestion administrative et financière pour l'exercice 1999 et la qualité des documents mis à la disposition des experts,
- **d'encourager** le Secrétaire Général à poursuivre son effort de rigueur dans la gestion des ressources mises à sa disposition.

Le Bureau

RESOLUTION N° 21/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU QUITUS PROVISOIRE
AU SECRETAIRE GENERAL POUR
LA GESTION DE L'EXERCICE 1999**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

Décide de donner un quitus provisoire au Secrétaire Général pour la gestion de la période du 1^{er} Janvier 1999 au 31 Décembre 1999.

Le Bureau

RESOLUTION N° 22/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PROJET DE BUDGET EXERCICE 2000

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

Décide d'adopter le budget de fonctionnement exercice 2000 équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de **145 992 000 FCFA dont 6 000 000 FCFA affectés exceptionnellement en investissement.**

Le Bureau

RESOLUTION N° 23/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Suite à la recommandation des experts,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

Invite le Secrétaire Général à soumettre à la Conférence en 2001 un projet de regroupement des comptes des divers Programmes.

Le Bureau

RESOLUTION N° 24/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA REGULARISATION DES ARRIERES DE COTISATION DES COMORES, DE LA GUINEE BISSAU, DU RWANDA ET DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Bureau réuni à Beyrouth , République du Liban , les 10 et 11 mars 2000,

- Constatant la situation des arriérés des pays précités
- Constatant les difficultés rencontrées par ces pays au cours de ces dernières années ,
- Considérant la volonté de la CONFEJES de manifester sa solidarité envers ces pays .

Recommande à la XXVIIIème Session Ministérielle de 2001

- De réduire la dette de ces pays ,
- De ramener cette dette à l'équivalent des cotisations statutaires des trois dernières années, soit 6 millions (6.000.000) FCFA par pays,
- De demander à ces pays de s'acquitter dudit montant au plus tard au 31 décembre 2001.

Le Bureau

RESOLUTION N° 25/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE
SUJETION ET DE RISQUE AU COMPTABLE
DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

Décide d'autoriser le Secrétaire Général à accorder au Comptable une indemnité de sujétion et de risque de 50.000 FCFA par mois en remplacement de l'indemnité de sujétion de 33.000 FCFA par mois.

Le Bureau

RESOLUTION N° 26/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE
ALLOUEE A L'ASSISTANT COMPTABLE**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget pour l'exercice 2000,

Décide d'autoriser le Secrétaire Général à allouer à l'Assistant Comptable une indemnité de sujétion de 20 000 FCFA par mois.

Le Bureau

RESOLUTION N° 27/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AUX ASSISTANTS TECHNIQUES
DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Sur proposition du Secrétaire Général,

Après avis des experts,

Recommande à la XXVIIIème Session Ministérielle de 2001,

- **d'adopter** l'appellation « Directeur Adjoint » ou « Directrice Adjointe » au lieu de : « Assistant technique » pour désigner le personnel cadre appelé à seconder les Directeurs en fonction au Secrétariat général et
- **d'inscrire** ces modifications aux textes fondamentaux de la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 28/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA CREATION D'UN SYSTEME D'EPARGNE AU PROFIT DU PERSONNEL CADRE ET DE SOUTIEN DU SECRETARIAT GENERAL

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant l'étude menée par le Secrétariat Général concernant la création d'un système d'épargne au profit du personnel cadre et de soutien du Secrétariat Général.
- Constatant les difficultés rencontrées par les cadres des pays du Sud lors de la prise de fonction et lors du départ définitif,
- Prenant en compte les besoins exprimés par le personnel de soutien du Secrétariat Général,
- Accepte le principe d'un système d'épargne,

Recommande à l'attention de la Session Ministérielle de 2001

d'adopter un système d'épargne constitutif d'une prime de fin de mandat pour le personnel cadre et de cessation d'activité professionnelle pour les agents.

Le Bureau

RESOLUTION N° 29/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 1999 ET DE LA PROGRAMMATION 2000 DU FIJ ET DU FIFMAS

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion du Comité International de coordination du FIJ, tenue à Beyrouth du 1^{er} au 4 mars 2000,
- Considérant que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une des préoccupations majeures des pays membres de la CONFEJES,
- Considérant les propositions du Comité International de coordination du FIJ pour une meilleure insertion des jeunes,

Décide

- **d'adopter :**
 - le rapport d'activités du FIJ 1999
 - le rapport d'activités du FIFMAS 1999
 - le rapport du Comité International de l'année 1999
 - le budget du FIJ pour la programmation 2000
 - le budget du FIFMAS pour la programmation 2000.
- **d'encourager** les synergies développées entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEJES pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- **d'inviter** l'ensemble des pays membres à renforcer leur soutien au FIJ.

Le Bureau

RESOLUTION N° 30/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU FIFMAS ET AU FIJ

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les conclusions des travaux du Comité international de coordination du FIFMAS et du FIJ

Décide

En ce qui concerne le FIFMAS

- de rappeler le caractère transversal du projet FIFMAS, qui intègre les dimensions d'insertion des jeunes et de la pratique du sport de proximité;
- de préciser aux pays membres que l'encadrement des activités FIFMAS revient à l'équipe de coordination du FIJ;
- d'assurer directement et de manière régulière l'évolution du programme dans sa phase de démarrage, en collaboration avec l'Agence de la Francophonie;
- d'étudier les possibilités de valoriser les productions des jeunes lors des prochains Jeux de la Francophonie.

En ce qui concerne le FIJ

- d'élaborer et de mettre à jour régulièrement un document de référence;
- d'informer les pays membres concernant :
 - a) l'absence de lien automatique entre le programme de formation à l'artisanat et le financement de projets;
 - b) le délai maximum de 4 ans pour la présentation des projets de consolidation et ce, au moins un an après leur financement initial par la CONFEJES.
- de programmer une session extraordinaire du CIC en novembre 2000 pour la sélection des projets de l'année en cours afin de résorber le retard accusé dans l'étude des dossiers(projets des jeunes).

Dans le cadre des nouvelles orientations et de sa fonction conseil, le Bureau adopte les recommandations du Comité international de coordination en direction du Secrétariat Général à savoir :

- la mise à la disposition des pays membres des outils simplifiés (FIJ) pour leur expérimentation avant l'édition définitive;
- la détermination d'indicateurs d'atteinte des objectifs de création d'emplois et de viabilité des micro-entreprises pour une formulation plus précise des questionnaires d'évaluation adressés aux coordonnateurs nationaux;
- la définition de critères pour l'établissement des coûts minimums et maximums à la création de micro-entreprises, ce par secteur d'activités et par pays;
- l'approfondissement de la réflexion sur les concepts de micro-entreprise et de micro-activité;
- la réalisation d'une étude sur les créneaux porteurs pour les micro-activités et micro-entreprises et le recueil d'informations sur ce sujet auprès d'organismes tels que le Bureau International du Travail (BIT) et l'UNESCO;
- la conduite d'une évaluation externe à caractère multilatéral de la mise en œuvre et du fonctionnement du FIJ.

Le Bureau

RESOLUTION N° 31/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PROGRAMME AFRICAIN ANTI- DROGUE (PAAD)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les actions de prévention conduites par le programme africain anti- drogue en faveur des jeunes,
- Considérant l'organisation d'une compétition internationale de football intitulée : « Coupe d'Afrique de Football de lutte contre la drogue » , concernant les jeunes de huit pays d'Afrique de l'Ouest ,
- Considérant la rôle d'opérateur financier attribué à la CONFEJES par convention établie avec le Programme Africain Anti-Drogue,
- **Félicite** le secrétariat général de la CONFEJES pour l'organisation de cette compétition sportive associée à une démarche de prévention contre la drogue,
- **Mandate** le secrétaire Général pour renforcer le partenariat avec le Programme Africain Anti-Drogue, tout en renforçant dans les pays concernés les liens établis avec les Ministres de la Jeunesse et des sports et les acteurs de la lutte contre la drogue,
- **Souhaite** que le Programme Africain Anti-Drogue soit étendu à d'autres pays membres et à d'autres sports fortement mobilisateurs de la jeunesse africaine.

Le Bureau

RESOLUTION N° 32/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la recrudescence des cas de dopage dans le sport,
- Inquiets des effets néfastes de ces pratiques sur les jeunes sportifs francophones,
- Conscients de la nécessité de coordonner les efforts et moyens des pays francophones pour évaluer l'ampleur et les caractéristiques des pratiques dopantes en vue d'engager une lutte efficace contre ces pratiques,

Décide

- d'organiser la concertation aux plus haut niveaux politiques et techniques en vue de définir et d'évaluer toutes les formes de dopage au sein de l'espace francophone, en particulier en Afrique, dans l'objectif de renforcer la lutte contre ces pratiques
- de considérer la lutte contre le dopage comme une action permanente de développement et de promotion du sport

Le Bureau

RESOLUTION N° 33/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA CREATION ET A LA COMPOSITION DU COMITE CONFEJES DE PROMOTION DES ACTIVITES DE JEUNESSE ET DE SPORT EN MILIEU FEMININ

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les conclusions des travaux du comité ad hoc réuni à Saly, République du Sénégal du 12 au 14 novembre 1999,
- Considérant la nécessité de créer des conditions favorables à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux programmes et activités de la CONFEJES,
- Après analyse de la proposition de composition dudit comité,

Décide de créer le comité CONFEJES de promotion du sport en milieu féminin,

A cet effet, **mandate** le Secrétaire Général pour réunir le plus rapidement possible ce comité en vue de l'élaboration d'un plan d'action et de propositions spécifiques en faveur de la femme et des jeunes filles.

Le Bureau

RESOLUTION N° 34/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ACCES DES FEMMES AUX PRATIQUES SPORTIVES ET ACTIVITES DE JEUNESSE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux activités physiques et sportives et aux activités de jeunesse,
- Considérant les nouvelles orientations adoptées par la Conférence ministérielle à Bamako au Mali,
- Considérant l'objectif d'une participation équitable des femmes aux projets de la CONFEJES,

Donne mandat

- au Secrétaire Général de veiller à favoriser une plus large participation des femmes aux projets jeunesse et sport de la CONFEJES,
- de soutenir toute action en faveur des femmes qui serait conduite dans les pays membres

Le Bureau

RESOLUTION N° 35/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE
DE LA CONFEJES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERNATIONAL SUR LA FEMME ET LE SPORT**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars
2000,

Sur proposition du Secrétaire Général de la CONFEJES,

Décide d'approuver la désignation de Madame Nawal El MOUTAWAKEL
(Royaume du Maroc) en qualité de représentante de la CONFEJES au sein
du Groupe de Travail International sur la Femme et le Sport.

Le Bureau

RESOLUTION N° 36/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées à Bamako, au Mali et la priorité accordée à l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,
- Considérant la volonté de la CONFEJES de lutter contre l'exclusion et la marginalisation des personnes handicapées

Décide de développer des projets jeunesse et sport favorisant une participation régulière et équitable des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.

Le Bureau

RESOLUTION N° 37/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU SOUTIEN DES PROGRAMMES DES CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES A TRAVERS LE PROGRAMME II, VOLET SPORT

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la nécessité de renforcer la concertation entre les partenaires internationaux du développement du sport en Afrique,
- Considérant que les Confédérations sportives sont les partenaires privilégiés du développement du sport en Afrique,
- Prenant acte de la suppression de la Convention «développement du sport de haut niveau» à travers laquelle la France permettait à la CONFEJES de soutenir les programmes des Confédérations sportives africaines,
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat constructif avec ces structures sportives continentales,

Décide de soutenir les actions du Secrétariat Général de la CONFEJES en faveur des programmes des Confédérations sportives africaines à travers le programme II dans son volet sport.

Le Bureau

RESOLUTION N° 38/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DU PROGRAMME « FONDS FRANCOPHONE DE PREPARATION OLYMPIQUE » (FFPO)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les rapports d'activités du Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO) faisant ressortir des bilans très encourageants, en matière de détection et de suivi des jeunes sportifs espoirs et d'encadrement des sportifs confirmés dans les centres d'entraînement de haut niveau implantés en Afrique,
- Considérant la nécessité de poursuivre et de renforcer ce programme au profit des sportifs africains,
- Considérant l'intérêt grandissant des partenaires internationaux associés à ce programme (SO/CIO, FI, Confédérations sportives, ACNOA, CSSA),
- Constatant le financement multilatéral de ce programme à travers l'implication du Fonds Commun

Décide

- de remercier les pays bailleurs pour leur contribution volontaire
- de poursuivre le renforcement des moyens mis à la disposition du programme Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO),
- d'inviter l'ensemble des pays à participer au financement de ce fonds.

Le Bureau

RESOLUTION N° 39/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AUX CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES D'ATHLETISME, DE BOXE, DE JUDO ET DE LUTTE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le programme des bourses du fonds francophone de préparation olympique en faveur des sportifs de haut niveau,
- Considérant la création des centres d'entraînement de haut niveau en Afrique dans les sports suivants : athlétisme, boxe, Judo et lutte.
- Considérant que ces centres de haut-niveau, placés chacun sous l'autorité directe d'une confédération sportive, sont des véritables outils du développement des sports concernés ,

Remercie les confédérations sportives d'athlétisme, de boxe, de judo et de lutte, ainsi que leur président respectif pour leur étroite collaboration avec la CONFEJES à travers son programme FFPO en faveur des sportifs de haut-niveau des pays membres.

Le Bureau

RESOLUTION N° 40/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION
1998 – 1999 DU PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport d'exécution 1998 – 1999 du Programme de Bourses Canadiennes,
- Constatant le taux de réussite de 100% obtenu par les cinquante neuf (59) boursiers inscrits dans ce programme,
- Prenant acte que 26% des boursiers en formation dans les Instituts régionaux sont des femmes et 31% dans les universités canadiennes,
- Prenant acte que le personnel des Instituts à Vocation Régionale (IVR) formé aux études supérieures dans le cadre de ce programme, représente plus de 50% des enseignants des IVR, et que ce personnel spécialisé permettra de mettre en place des programmes de 2^{ème} cycle au cours du présent biennium 2000-2001,
- Considérant les recommandations formulées par le Comité de sélection et de consultation dudit programme.

Décide

- **d'adopter** le rapport d'exécution 1998-1999 ainsi que ses recommandations,
- **d'inviter** tous les partenaires financiers à renforcer leur soutien à la formation des cadres,
- **de féliciter** et de remercier le Gouvernement du Québec pour son soutien constant.
- **d'adresser** ses vifs remerciements et toute sa gratitude au Canada pour sa contribution financière indéfectible à ce programme depuis plus de vingt (20) ans.

Le Bureau

**RESOLUTION N° 41/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AU PROGRAMME CONFEJES
DE FORMATION DES CADRES (PCFC)**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'exécution 1999-2000 concernant les activités en cours du programme CONFEJES de formation des cadres,
- Prenant acte de l'ouverture de ce programme aux formations de 2^{ème} cycle dispensées par l'Université Senghor d'Alexandrie,
- Considérant les nouvelles orientations de la programmation de la CONFEJES et plus particulièrement des objectifs et les axes définis pour ce programme qui s'adresse aux deux secteurs,
- Réaffirmant que la formation des cadres demeure une priorité majeure de la CONFEJES dans la perspective du renforcement des capacités nationales et du développement durable des pays membres,
- Considérant les nouveaux besoins de formation exprimés par les pays membres et l'importance de faire l'état de situation,
- Considérant, dans le cadre des nouvelles orientations, le rôle majeur des instituts nationaux et régionaux en la matière et la nécessité de renforcer leurs actions et leur rôle,
- Se félicitant de l'intérêt porté par de nouveaux partenaires financiers à ce programme,

Décide

- **d'adopter** le budget et les activités en cours du programme au titre de l'année 1999-2000,
- **d'organiser** une réunion internationale des Directeurs d'Instituts de formation,
- **de remercier**, pour leur adhésion et leur importante contribution à ce programme, le Canada, la France et le Gouvernement du Québec.
- **de remercier** l'ensemble des pays membres pour leur participation financière à travers le Fonds Commun de la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 42/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA FORMATION INTERNE DU PERSONNEL CADRE ET DE SOUTIEN DU SECRETARIAT GENERAL

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les enjeux relevant des nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées à Bamako, au Mali, lors de la XXVIIème Session Ministérielle ,
- Considérant les besoins nouveaux résultant de l'application des nouvelles orientations en matière de gestion des programmes,
- Considérant les besoins en formation du personnel du Secrétariat Général,

Décide d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes :

- Formation interne du personnel cadre et de soutien du Secrétariat général.
- Equipement du Secrétariat général en matériel informatique.

Le Bureau

RESOLUTION N° 43/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'USAGE DU FRANCAIS LORS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Considérant le compte-rendu de la réunion des experts du CIJF,

Décide d'appliquer lors des Jeux de la Francophonie d'Ottawa-Hull en 2001 les principes linguistiques énoncés par le Comité de réflexion constitué par le CIJF,

Recommande à la Conférence Ministérielle qui se tiendra en 2001, au Caire, en Egypte, d'incorporer ces principes linguistiques aux règles des Jeux de la Francophonie,

Prend acte de l'engagement exprimé par le Gouvernement canadien d'appliquer ces principes linguistiques lors des IVèmes Jeux de la Francophonie.

Le Bureau

PRINCIPES LINGUISTIQUES

- Le français, langue que la Francophonie a en partage, est la langue officielle des Jeux de la Francophonie
- Les Jeux de la Francophonie se déroulent essentiellement en français dans le respect de l'esprit et des traditions des Jeux de la Francophonie
- Le français a un rôle et une visibilité de première importance dans l'organisation, le déroulement, les annonces et l'environnement visuel des Jeux et des activités qui y sont reliées ; toutefois le pictogramme est le moyen privilégié en matière de signalisation
- Le français est la langue de communication entre le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) et les pays et gouvernements participant aux Jeux
- Le CNJF a la responsabilité de la mise en oeuvre des principes ci-haut énoncés.

RESOLUTION N° 44/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AUX RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LES MINISTRES DU CIJF

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Décide d'adopter les conclusions des travaux de la réunion des Ministres membres du CIJF ainsi que les résolutions suivantes :

- relative aux états financiers du CIJF,
- relative à la date limite d'inscription aux IVèmes Jeux de la Francophonie
- relative au respect du cahier des charges établi entre le COJF et le CIJF,
- relative à la composition du CIJF pour la période 2001-2004.

Le Bureau

RESOLUTION N° 44.1/CIJF/XXIV-2000

RELATIVE AUX ETATS FINANCIERS DU CIJF

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes
- Considérant la proposition des commissaires aux comptes d'approuver les états financiers du CIJF arrêtés au 31 décembre 1999
- En application de l'article 15.1 des règles financières et comptables

Décident

De donner quitus au Secrétaire exécutif du CIJF pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.

Les Ministres

RESOLUTION N° 44. 2/CIJF/XXIV - 2000

RELATIVE A LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUX IVèmes JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000,

- Considérant l'invitation envoyée aux 55 pays et gouvernements à participer aux IVèmes Jeux de la Francophonie
- Considérant l'expiration de la date limite, fixée initialement au 15 janvier 2000 pour retourner le dossier de pré inscription accompagné des droits d'inscription et des éventuels arriérés.
- Considérant qu'un délai trop long nuirait à la mise en place du processus de qualification pour ces IVèmes Jeux
- Soucieux de poursuivre la demande de rigueur impulsée par les Ministres lors de la Conférence de Bamako

Décident

De fixer au 15 avril 2000 la date limite de réception des dossiers complets (sur le plan administratif et financier, incluant les arriérés éventuels).

Les Ministres

RESOLUTION N° 44.3/CIJF/XXIV - 2000

**RELATIVE AU RESPECT DU CAHIER DES CHARGES ETABLI
ENTRE LE COMITE D'ORGANISATION DES JEUX DE LA
FRANCOPHONIE (COJF) ET LE COMITE INTERNATIONAL
DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)**

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000,

- Considérant la recommandation 4.1 du rapport des commissaires aux comptes

- Considérant l'absence signalée dans le rapport de documents administratifs et comptables entre le COJF et le CIJF,

Décident

De demander aux signataires du cahier des charges de veiller au respect des termes du document qu'ils ont signé conjointement.

Les Ministres

RESOLUTION N° 44.4/CIJF/XXIV - 2000

RELATIVE A LA COMPOSITION DU CIJF POUR LA PERIODE 2001 – 2004

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000,

- Considérant l'article 17 des règles des Jeux relatif à la composition et à la durée du mandat des membres du CIJF,

Décident

D'adopter la composition suivante :

- Pays membres de la CONFEJES représentés par les Ministres de la Jeunesse et des Sports :
 - Canada
 - Canada-Québec
 - Communauté française de Belgique
 - France
 - Mali
 - Tchad
 - Tunisie
 - Seychelles

- Pays et Gouvernements représentés par les Ministres de la Culture et/ou de la Francophonie :
 - Liban
 - Roumanie
 - Vietnam

- Personnalités cooptées :
 - Culture : E.J.Maunick et O. Sow
 - Sport : N. El Moutawakel et R. Milla

- Membre de droit :
 - L'Administrateur général de l'AIF

- Membres avec voix consultative :
 - Le Secrétaire général de la CONFEJES
 - Le Secrétaire exécutif du CIJF
 - Le Président du CNJF (à ce titre le Niger devient membre du CIJF)

Les Ministres

MOTION DE REMERCIEMENTS

A MONSIEUR CHRISTIAN PALLOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES AUPRES DE LA CONFEJES ET DU CIJF

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le travail efficace réalisé durant son mandat par Monsieur Christian PALLOT, Commissaire aux compte auprès de la CONFEJES et du CIJF
- Considérant son souci constant d'assurer un contrôle rigoureux de la gestion de la CONFEJES et du CIJF
- Considérant son rôle conseil auprès du Secrétariat général,

Décide

- de féliciter chaleureusement Monsieur Christian PALLOT
- de lui présenter ses meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Bureau

MOTION DE SOUTIEN

A LA REPUBLIQUE DU LIBAN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le plan d'action adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du VIII^{eme} Sommet de la Francophonie tenue les 4 et 5 septembre 1999 à Moncton .
- Considérant la nécessité de promouvoir les activités en faveur des jeunes dans un climat de paix et de sécurité.
- **Soutient** les efforts de la République du Liban dans sa recherche permanente de la paix pour un développement durable.
- **Remercie** les autorités libanaises pour les dispositions particulières déjà prises en vue d'une parfaite organisation du IX^{ème} Sommet de la Francophonie prévue en 2001 au Liban.
- **S'engage** à apporter sa contribution à la réussite dudit Sommet.

Le Bureau

MOTION DE REMERCIEMENTS

AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DU LIBAN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant l'accueil très chaleureux qui lui a été réservé.
- Considérant que les travaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions matérielles et techniques,
- Considérant les efforts déployés par le pays hôte pour la parfaite organisation de la 4^{ème} Réunion du Bureau de la CONFEJES .

Exprime son infinie reconnaissance à Monsieur Mohammed Youssef Beydoun, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Le prie d'être son interprète auprès de Son Excellence le Président de la République du Liban et de son Gouvernement pour la qualité exceptionnelle de l'accueil,

Exprime sa profonde gratitude au Peuple Libanais,

Le Bureau

RESOLUTION N° 1/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ALIMENTATION DU FONDS COMMUN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Considérant la résolution n° 6/CONFEJES/XIII-83 portant création du Fonds Commun,

Prend acte des annonces de contributions faites par les pays et gouvernements ci-après au titre de l'exercice 2000.

- Canada : 75 000 \$ soit 30 000 000 FCFA
- Canada-Québec : 5 000 \$ soit 2 000 000 FCFA
- C. F. B. : 500 000 FB soit 8 130 000 FCFA
- France : 500 000 FF soit 50 000 000 FCFA
- Mali : 1 000 000 FCFA

Remercie les pays concernés pour leur contribution au Fonds Commun,

Exhorte les autres pays membres à étudier les voies et moyens leur permettant de contribuer à l'alimentation de cet important outil multilatéral d'intervention.

Le Bureau.

RESOLUTION N° 2/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES
DU SECRETARIAT GENERAL - EXERCICE 1999**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le programme d'activités 1999 adopté par la XXVIIème session ministérielle de la CONFEJES tenue à Bamako, République du Mali,
- Après étude des rapports d'exécution des programmes 1999 présentés par le Secrétariat général,
- Considérant le taux élevé d'exécution des projets inscrits aux programmes 1999,

Décide d'adopter le rapport d'activités du Secrétariat général.

Le Bureau

RESOLUTION N° 3/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DES TRAVAUX DU COMITE AD HOC CHARGE DE L'APPROFONDISSEMENT DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA CONFEJES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la résolution n° 22/CONFEJES/XXVII-99 relative à l'approfondissement des nouvelles orientations de la CONFEJES,
- Après avoir analysé les conclusions des travaux du Comité ad hoc réuni du 12 au 14 novembre 1999 à Saly, République du Sénégal,
- Considérant la pertinence des propositions faites

Décide

- **d'adopter** l'ensemble des travaux du Comité ad hoc avec le resserrement des programmes reformulés en trois nouveaux programmes comme suit :

Programme I : Programme d'appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de jeunesse et des sports ;

Programme II : Programme de promotion de la Jeunesse et de développement du Sport ;

Programme III : Programme CONFEJES de Formation et de Perfectionnement des Cadres.

- **de féliciter** les membres du comité ad hoc pour la qualité du travail réalisé.

Le Bureau

RESOLUTION N° 4/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ADOPTION DU PROGRAMME
D'ACTIVITES 2000**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées par la XXVIIème Session Ministérielle tenue à Bamako, au Mali en février 1999
- Considérant la programmation 2000-2004 proposée par le comité ad hoc,
- Après examen des Projets présentés par le Secretariat Général,

Décide d'adopter le programme d'activités 2000 de la CONFEJES qui se présente comme suit :

Programme I : 5 projets pour un coût global de **84 950 000 FCFA**

Programme II : 33 projets pour un coût global de **601 974 050 FCFA**

Programme III : 3 projets pour un coût global de **238 200 000 FCFA**

Soit au total 41 projets pour un coût global de 925 124 050 FCFA

Le Bureau

RESOLUTION N° 5/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant l'adoption des nouvelles orientations de la CONFEJES lors de la XXVIIème Session Ministérielle tenue à Bamako, au Mali, en 1999,
- Considérant les travaux du comité ad hoc réuni à Saly Portudal, au Sénégal,
- Considérant les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes

Décide

- **de féliciter** le Secrétariat général pour l'application des nouvelles orientations et la recherche de procédures administratives pertinentes,
- **d'autoriser** le Secrétaire Général à mettre en oeuvre en l'an 2000, et à titre expérimental, les dispositions prévues par les Conventions d'objectifs et de résultats et de faire un rapport sur leur applicabilité.

Le Bureau

RESOLUTION N° 6/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RESSERREMENT DES PROJETS

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations des programmes,
- Considérant les observations formulées relatives à une meilleure simplification et à une meilleure lisibilité des programmes,
- **Invite** le Secrétaire Général à poursuivre la démarche de resserrement des projets d'activités.

Le Bureau

RESOLUTION N° 7/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION ENTRE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF) ET LA CONFEJES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rapport d'activités présenté par le secrétaire Général relatif à la coopération entre l'AIF et la CONFEJES,
- Se félicitant du soutien continu de l'AIF au financement des actions de la CONFEJES, et particulièrement dans le domaine de l'insertion économique des jeunes et la concertation Internationale des jeunes Francophones tenue à Bamako en marge de la 27ème Session Ministérielle
- Appréciant l'effort financier consenti pour l'édition des ouvrages des concertations des jeunes présentés lors du VIIIème sommet de la Francophonie tenu au Canada
- Considérant que cette collaboration exemplaire sera au cours de l'année 2000 renforcée au niveau du fond d'insertion des jeunes et de la mise à disposition de micro-ordinateurs au service de notre institution
- Désireux de poursuivre et de renforcer sans cesse cette importante coopération entre les deux organismes
- Renouvelle ses plus vifs remerciements à l'AIF pour son engagement constant,
- Mandate le Secrétaire Général pour qu'il intensifie les liens de coopération avec l'AIF
- Rend un hommage très appuyé à l'administrateur Général, Monsieur Roger DEHAYBE.

Le Bureau

RESOLUTION N° 8/ CONFEJES / B4 / 2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le Rapport d'activités du Secrétaire Général relatif à la coopération entre la CONFEJES et l'AIMF.
- Considérant les synergies importantes qui se renforcent année après année, entre les deux institutions,
- Se félicitant de la coopération décentralisée qui s'est développée entre la CONFEJES et certaines grandes municipalités francophones dont Dakar (Sénégal) et Abidjan (Cote d'Ivoire) à travers des actions conjointes au bénéfice des jeunes,
- Considérant les actions déjà entreprises en partenariat avec la CONFEJES en faveur des jeunes dans le cadre du Fonds d'insertion des jeunes par la fabrication des matériels d'animation sportive,

Remercie l'AIMF et **invite** le Secrétaire Général à consolider la coopération avec cet opérateur de la Francophonie

Le **Bureau**

RESOLUTION N° 9/ CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'UNIVERSITE
FRANCOPHONE LEOPOLD SEDAR SENGHOR
D'ALEXANDRIE (EGYPTE)**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la volonté de l'Université Léopold Sedar Senghor à établir durablement des liens avec la CONFEJES dans le domaine de la formation des cadres supérieurs,
- Prenant en compte les besoins de formation exprimés par les pays membres en 1999,
- Se félicitant de l'admission de deux (2) boursiers de la CONFEJES dans cette Université en 1999,
- Adresse ses vifs remerciements au Recteur de l'Université Senghor pour sa contribution au renforcement des capacités nationales en matière de formation des cadres ,
- Donne **mandat** au Secrétaire Général pour consolider la coopération entre les deux institutions.

Le Bureau

RESOLUTION N° 10/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION ENTRE LA CONFEJES ET L'UNESCO

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant que la Coopération avec l'UNESCO s'est accentuée au cours de l'année 1999,

- Se félicitant de la participation financière de l'UNESCO destinée à la confection de cinq cent (500) CD-ROM consacrés à la jeunesse francophone,

Mandate le Secrétaire Général pour développer toute initiative visant à renforcer cette collaboration fructueuse.

Le Bureau

RESOLUTION N° 11/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA CONCERTATION DE LA CONFEJES AVEC LA CONFEMEN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rôle éducatif et social de l'éducation physique et sportive dans les pays du sud membres.
- Considérant la nécessité de développer en Afrique francophone l'éducation physique et sportive en milieu scolaire et extra-scolaire,
- Considérant le rôle essentiel de la jeunesse dans nos sociétés et la nécessité de développer des synergies entre les institutions ayant en charge la jeunesse,

Mandate le Secrétaire Général de la CONFEJES à se rapprocher de son collègue de la CONFEMEN pour une meilleure prise en compte de l'éducation physique dans les pays du Sud, membres de la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 12/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE ET LA SOLIDARITE OLYMPIQUE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la convention de partenariat signée entre le Comité International Olympique (CIO) et la CONFEJES,
- Considérant le partenariat permanent et efficace entre la Solidarité Olympique et la CONFEJES dans la création et le fonctionnement des centres d'entraînement de haut- niveau installés sur le continent africain,
- Remercie le Comité International Olympique pour son soutien au développement durable du sport africain,
- Félicite la Solidarité Olympique pour sa participation au fonctionnement des centres d'entraînement de haut- niveau africains et pour son appui aux sportifs de haut- niveau.
- **Invite** le Secrétaire Général à poursuivre et à renforcer sa collaboration avec le Comité International Olympique et la Solidarité Olympique.

Le Bureau

RESOLUTION N° 13/CONFEJES/ B4/2000

**RELATIVE A LA COOPERATION
ENTRE LE CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT
EN AFRIQUE (CSSA) ET LA CONFEJES**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rôle institutionnel du CSSA dans l'organisation du sport en Afrique,
- Considérant la réussite des VIIèmes Jeux Africains qui se sont déroulés à Johannesburg en Afrique du Sud ,

Félicite le CSSA pour son action en faveur du développement du sport en Afrique et pour sa contribution à la recherche de l'unité africaine, de la paix et de la fraternité.

Le Bureau

RESOLUTION N° 14/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA COOPERATION
ENTRE L'ASSOCIATION DES COMITES NATIONAUX
OLYMPIQUES AFRICAINS (ACNOA) ET LA CONFEJES**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rôle essentiel de l'ACNOA dans l'organisation du sport en Afrique, dans son développement et sa promotion,
- Considérant la nécessité d'une coopération des différents acteurs du développement du sport en Afrique,
- Considérant la présence régulière des plus hautes autorités de l'ACNOA aux réunions de concertation organisées par la CONFEJES,

Invite le Secrétaire Général à renforcer la coopération entre l'ACNOA et la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 15/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COLLABORATION ENTRE LA CONFEJES ET LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORT DE L'OCEAN INDIEN (CJSOI)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les objectifs communs poursuivis par la CONFEJES et la CJSOI en faveur du développement de la jeunesse et des sports,
- Considérant la convention signée entre le CONFEJES et la CJSOI,
- Vu la nécessité de développer et de soutenir les programmes multilatéraux de la région de l'Océan Indien,
- **Demande** au Secrétaire Général de la CONFEJES de soutenir les projets qui seront conduits par la CJSOI en faveur des Etats membres de l'Océan Indien

Le Bureau

RESOLUTION N° 16/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC LA CONFERENCE DES
MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST (CMJS/CEDEAO)**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les objectifs communs poursuivis par la CONFEJES et la CMJS/CEDEAO,
- Considérant leur participation constante aux réunions de concertation entre les acteurs du développement du sport en Afrique,
- Considérant le renforcement des liens sans cesse croissant entre les deux organisations,

Décide d'établir des liens opérationnels en vue de développer un partenariat dynamique et durable en faveur des jeunes.

Remercie la CMJS/CEDEAO pour son soutien permanent et son étroite collaboration dans la réalisation de projets régionaux multilatéraux.

Le Bureau

RESOLUTION N° 17/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'ASSOCIATION « PARIS POUR LES JEUNES »

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rapport d'Activités présenté par le Secrétaire Général relatif à la Coopération avec l'association « Paris pour les jeunes et la CONFEJES » .
- Considérant l'importance de renforcer le fonctionnement des services du Secrétariat Général en matière d'informatique,
- Se félicite de la mise à disposition du Secrétariat Général de dix (10) micro-ordinateurs,
- Remercie vivement l'association « Paris pour les Jeunes » pour cette collaboration fructueuse et concrète,
- **Donne mandat** au Secrétaire Général pour consolider cette coopération exemplaire.

Le Bureau

RESOLUTION N° 18/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA COOPERATION AVEC « JEUNES ENTREPRISES AFRIQUE FRANCOPHONE »

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le rapport d'Activités du Secrétaire Général relatif à la coopération entre la CONFEJES et «Jeunes Entreprises Afrique Francophone » ,
- Considérant l'importance de la formation de la jeunesse à l'esprit entrepreneurial,
- Se félicite du protocole d'accord signé en septembre 1999 entre la CONFEJES et « Jeunes entreprises Afrique Francophone,
- **Mandate** le Secrétaire Général pour opérationnaliser cette coopération en veillant à en informer pleinement les Etats et Gouvernements membres.

Le Bureau

RESOLUTION N° 19/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

Décide

- **d'adopter** les dispositions prévues dans le rapport général des experts relatifs aux recommandations des Commissaires aux comptes, à savoir celles se rapportant :
 - à la production des pièces justificatives de dépenses à l'appui de tout paiement,
 - au caractère limitatif des crédits budgétaires et donc, de l'irrégularité formelle que constitue tout dépassement,
 - aux conditions fixées par la réglementation financière et Comptable concernant les emprunts d'un compte à un autre, et notamment l'obligation de solder ces opérations en fin d'exercice.
- **de remercier** les Commissaires aux comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFEJES dans la recherche d'une gestion plus efficace.

Le Bureau

RESOLUTION N° 20/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport financier du Secrétaire Général et du rapport des Commissaires aux comptes,

Décide

- **d'adopter** le rapport de la commission administrative et financière,
- **de souligner** la bonne gestion administrative et financière pour l'exercice 1999 et la qualité des documents mis à la disposition des experts,
- **d'encourager** le Secrétaire Général à poursuivre son effort de rigueur dans la gestion des ressources mises à sa disposition.

Le Bureau

RESOLUTION N° 21/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU QUITUS PROVISOIRE
AU SECRETAIRE GENERAL POUR
LA GESTION DE L'EXERCICE 1999**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

Décide de donner un quitus provisoire au Secrétaire Général pour la gestion de la période du 1^{er} Janvier 1999 au 31 Décembre 1999.

Le Bureau

RESOLUTION N° 22/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PROJET DE BUDGET EXERCICE 2000

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

Décide d'adopter le budget de fonctionnement exercice 2000 équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de **145 992 000 FCFA dont 6 000 000 FCFA affectés exceptionnellement en investissement.**

Le Bureau

RESOLUTION N° 23/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Suite à la recommandation des experts,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

Invite le Secrétaire Général à soumettre à la Conférence en 2001 un projet de regroupement des comptes des divers Programmes.

Le Bureau

RESOLUTION N° 24/CONFJES/B4/2000

RELATIVE A LA REGULARISATION DES ARRIERES DE COTISATION DES COMORES, DE LA GUINEE BISSAU, DU RWANDA ET DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Bureau réuni à Beyrouth , République du Liban , les 10 et 11 mars 2000,

- Constatant la situation des arriérés des pays précités
- Constatant les difficultés rencontrées par ces pays au cours de ces dernières années ,
- Considérant la volonté de la CONFEJES de manifester sa solidarité envers ces pays .

Recommande à la XXVIIIème Session Ministérielle de 2001

- De réduire la dette de ces pays ,
- De ramener cette dette à l'équivalent des cotisations statutaires des trois dernières années, soit 6 millions (6.000.000) FCFA par pays,
- De demander à ces pays de s'acquitter dudit montant au plus tard au 31 décembre 2001.

Le Bureau

RESOLUTION N° 25/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE
SUJETION ET DE RISQUE AU COMPTABLE
DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

Décide d'autoriser le Secrétaire Général à accorder au Comptable une indemnité de sujétion et de risque de 50.000 FCFA par mois en remplacement de l'indemnité de sujétion de 33.000 FCFA par mois.

Le Bureau

RESOLUTION N° 26/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE ALLOUEE
A L'ASSISTANT COMPTABLE**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget pour l'exercice 2000,

Décide d'autoriser le Secrétaire Général à allouer à l'Assistant Comptable une indemnité de sujétion de 20 000 FCFA par mois.

Le Bureau

RESOLUTION N° 27/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AUX ASSISTANTS TECHNIQUES
DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Sur proposition du Secrétaire Général,

Après avis des experts,

Recommande à la XXVIIIème Session Ministérielle de 2001,

- **d'adopter** l'appellation « Directeur Adjoint » ou « Directrice Adjointe » au lieu de : « Assistant technique » pour désigner le personnel cadre appelé à seconder les Directeurs en fonction au Secrétariat général et
- **d'inscrire** ces modifications aux textes fondamentaux de la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 28/CONFJES/B4/2000

**RELATIVE A LA CREATION D'UN SYSTEME D'EPARGNE
AU PROFIT DU PERSONNEL CADRE ET DE SOUTIEN
DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant l'étude menée par le Secrétariat Général concernant la création d'un système d'épargne au profit du personnel cadre et de soutien du Secrétariat Général.
- Constatant les difficultés rencontrées par les cadres des pays du Sud lors de la prise de fonction et lors du départ définitif,
- Prenant en compte les besoins exprimés par le personnel de soutien du Secrétariat Général,
- Accepte le principe d'un système d'épargne,

Recommande à l'attention de la Session Ministérielle de 2001

d'adopter un système d'épargne constitutif d'une prime de fin de mandat pour le personnel cadre et de cessation d'activité professionnelle pour les agents.

Le Bureau

RESOLUTION N° 29/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 1999 ET DE LA PROGRAMMATION 2000 DU FIJ ET DU FIFMAS

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion du Comité International de coordination du FIJ, tenue à Beyrouth du 1^{er} au 4 mars 2000,
- Considérant que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une des préoccupations majeures des pays membres de la CONFEJES,
- Considérant les propositions du Comité International de coordination du FIJ pour une meilleure insertion des jeunes,

Décide

- **d'adopter** :
 - le rapport d'activités du FIJ 1999
 - le rapport d'activités du FIFMAS 1999
 - le rapport du Comité International de l'année 1999
 - le budget du FIJ pour la programmation 2000
 - le budget du FIFMAS pour la programmation 2000.
- **d'encourager** les synergies développées entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEJES pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- **d'inviter** l'ensemble des pays membres à renforcer leur soutien au FIJ.

Le Bureau

RESOLUTION N° 30/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU FIFMAS ET AU FIJ

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les conclusions des travaux du Comité international de coordination du FIFMAS et du FIJ

Décide

En ce qui concerne le FIFMAS

- de rappeler le caractère transversal du projet FIFMAS, qui intègre les dimensions d'insertion des jeunes et de la pratique du sport de proximité;
- de préciser aux pays membres que l'encadrement des activités FIFMAS revient à l'équipe de coordination du FIJ;
- d'assurer directement et de manière régulière l'évolution du programme dans sa phase de démarrage, en collaboration avec l'Agence de la Francophonie;
- d'étudier les possibilités de valoriser les productions des jeunes lors des prochains Jeux de la Francophonie.

En ce qui concerne le FIJ

- d'élaborer et de mettre à jour régulièrement un document de référence;
- d'informer les pays membres concernant :
 - a) l'absence de lien automatique entre le programme de formation à l'artisanat et le financement de projets;
 - b) le délai maximum de 4 ans pour la présentation des projets de consolidation et ce, au moins un an après leur financement initial par la Conféjes.
- de programmer une session extraordinaire du CIC en novembre 2000 pour la sélection des projets de l'année en cours afin de résorber le retard accusé dans l'étude des dossiers(projets des jeunes).

Dans le cadre des nouvelles orientations et de sa fonction conseil, le Bureau adopte les recommandations du Comité international de coordination en direction du Secrétariat Général à savoir :

- la mise à la disposition des pays membres des outils simplifiés (FIJ) pour leur expérimentation avant l'édition définitive;
- la détermination d'indicateurs d'atteinte des objectifs de création d'emplois et de viabilité des micro-entreprises pour une formulation plus précise des questionnaires d'évaluation adressés aux coordonnateurs nationaux;
- la définition de critères pour l'établissement des coûts minimums et maximums à la création de micro-entreprises, ce par secteur d'activités et par pays;
- l'approfondissement de la réflexion sur les concepts de micro-entreprise et de micro-activité;
- la réalisation d'une étude sur les créneaux porteurs pour les micro-activités et micro-entreprises et le recueil d'informations sur ce sujet auprès d'organismes tels que le Bureau International du Travail (BIT) et l'UNESCO;
- la conduite d'une évaluation externe à caractère multilatéral de la mise en œuvre et du fonctionnement du FIJ.

Le Bureau

RESOLUTION N° 31/ CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PROGRAMME AFRICAIN ANTI- DROGUE (PAAD)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les actions de prévention conduites par le programme africain anti- drogue en faveur des jeunes,
- Considérant l'organisation d'une compétition internationale de football intitulée : « Coupe d'Afrique de Football de lutte contre la drogue » , concernant les jeunes de huit pays d'Afrique de l'Ouest ,
- Considérant la rôle d'opérateur financier attribué à la CONFEJES par convention établie avec le Programme Africain Anti-drogue,
- **Félicite** le secrétariat général de la CONFEJES pour l'organisation de cette compétition sportive associée à une démarche de prévention contre la drogue,
- **Mandate** le secrétaire Général pour renforcer le partenariat avec le Programme Africain Anti-drogue, tout en renforçant dans les pays concernés les liens établis avec les Ministres de la Jeunesse et des sports et les acteurs de la lutte contre la drogue,
- **Souhaite** que le Programme Africain Anti- drogue soit étendu à d'autres pays membres et à d'autres sports fortement mobilisateurs de la jeunesse africaine.

Le Bureau

RESOLUTION N° 32/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la recrudescence des cas de dopage dans le sport,
- Inquiets des effets néfastes de ces pratiques sur les jeunes sportifs francophones,
- Conscients de la nécessité de coordonner les efforts et moyens des pays francophones pour évaluer l'ampleur et les caractéristiques des pratiques dopantes en vue d'engager une lutte efficace contre ces pratiques,

Décide

- d'organiser la concertation aux plus haut niveaux politiques et techniques en vue de définir et d'évaluer toutes les formes de dopage au sein de l'espace francophone, en particulier en Afrique, dans l'objectif de renforcer la lutte contre ces pratiques
- de considérer la lutte contre le dopage comme une action permanente de développement et de promotion du sport

Le Bureau

RESOLUTION N° 33/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA CREATION ET A LA COMPOSITION DU
COMITE CONFEJES DE PROMOTION DES ACTIVITES DE
JEUNESSE ET DE SPORT EN MILIEU FEMININ**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les conclusions des travaux du comité ad hoc réuni à Saly, République du Sénégal du 12 au 14 novembre 1999,
- Considérant la nécessité de créer des conditions favorables à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux programmes et activités de la CONFEJES,
- Après analyse de la proposition de composition dudit comité,

Décide de créer le comité CONFEJES de promotion du sport en milieu féminin,

A cet effet, **mandate** le Secrétaire Général pour réunir le plus rapidement possible ce comité en vue de l'élaboration d'un plan d'action et de propositions spécifiques en faveur de la femme et des jeunes filles.

Le Bureau

RESOLUTION N° 34/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ACCES DES FEMMES AUX PRATIQUES
SPORTIVES ET ACTIVITES DE JEUNESSE**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux activités physiques et sportives et aux activités de jeunesse,
- Considérant les nouvelles orientations adoptées par la Conférence ministérielle à Bamako au Mali,
- Considérant l'objectif d'une participation équitable des femmes aux projets de la CONFEJES,

Donne mandat

- au Secrétaire Général de veiller à favoriser une plus large participation des femmes aux projets jeunesse et sport de la CONFEJES,
- de soutenir toute action en faveur des femmes qui serait conduite dans les pays membres

Le Bureau

RESOLUTION N° 35/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE
DE LA CONFEJES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERNATIONAL SUR LA FEMME ET LE SPORT**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Sur proposition du Secrétaire Général de la CONFEJES,

Décide d'approuver la désignation de Madame Nawal El MOUTAWAKEL (Royaume du Maroc) en qualité de représentante de la CONFEJES au sein du Groupe de Travail International sur la Femme et le Sport.

Le Bureau

RESOLUTION N° 36/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES
AUX PRATIQUES SPORTIVES**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées à Bamako, au Mali et la priorité accordée à l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,
- Considérant la volonté de la CONFEJES de lutter contre l'exclusion et la marginalisation des personnes handicapées

Décide de développer des projets jeunesse et sport favorisant une participation régulière et équitable des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.

Le Bureau

RESOLUTION N° 37/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU SOUTIEN DES PROGRAMMES DES
CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES
A TRAVERS LE PROGRAMME II, VOLET SPORT**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant la nécessité de renforcer la concertation entre les partenaires internationaux du développement du sport en Afrique,
- Considérant que les Confédérations sportives sont les partenaires privilégiés du développement du sport en Afrique,
- Prenant acte de la suppression de la Convention «développement du sport de haut niveau» à travers laquelle la France permettait à la CONFEJES de soutenir les programmes des Confédérations sportives africaines,
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat constructif avec ces structures sportives continentales,

Décide de soutenir les actions du Secrétariat Général de la CONFEJES en faveur des programmes des Confédérations sportives africaines à travers le programme II dans son volet sport.

Le Bureau

RESOLUTION N° 38/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DU PROGRAMME « FONDS FRANCOPHONE DE PREPARATION OLYMPIQUE » (FFPO)

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les rapports d'activités du Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO) faisant ressortir des bilans très encourageants, en matière de détection et de suivi des jeunes sportifs espoirs et d'encadrement des sportifs confirmés dans les centres d'entraînement de haut niveau implantés en Afrique,
- Considérant la nécessité de poursuivre et de renforcer ce programme au profit des sportifs africains,
- Considérant l'intérêt grandissant des partenaires internationaux associés à ce programme (SO/CIO, FI, Confédérations sportives, ACNOA, CSSA),
- Constatant le financement multilatéral de ce programme à travers l'implication du Fonds Commun

Décide

- de remercier les pays bailleurs pour leur contribution volontaire
- de poursuivre le renforcement des moyens mis à la disposition du programme Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO),
- d'inviter l'ensemble des pays à participer au financement de ce fonds.

Le Bureau

RESOLUTION N° 39/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AUX CONFEDERATIONS SPORTIVES
AFRICAINES D'ATHLETISME, DE BOXE, DE JUDO
ET DE LUTTE**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le programme des bourses du fonds francophone de préparation olympique en faveur des sportifs de haut niveau,
- Considérant la création des centres d'entraînement de haut niveau en Afrique dans les sports suivants : athlétisme, boxe, Judo et lutte.
- Considérant que ces centres de haut-niveau, placés chacun sous l'autorité directe d'une confédération sportive, sont des véritables outils du développement des sports concernés ,

Remercie les confédérations sportives d'athlétisme, de boxe, de judo et de lutte, ainsi que leur président respectif pour leur étroite collaboration avec la CONFEJES à travers son programme FFPO en faveur des sportifs de haut-niveau des pays membres.

Le Bureau

**RESOLUTION N° 40/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION
1998 – 1999 DU PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport d'exécution 1998 – 1999 du Programme de Bourses Canadiennes,
- Constatant le taux de réussite de 100% obtenu par les cinquante neuf (59) boursiers inscrits dans ce programme,
- Prenant acte que 26% des boursiers en formation dans les Instituts régionaux sont des femmes et 31% dans les universités canadiennes,
- Prenant acte que le personnel des Instituts à Vocation Régionale (IVR) formé aux études supérieures dans le cadre de ce programme, représente plus de 50% des enseignants des IVR, et que ce personnel spécialisé permettra de mettre en place des programmes de 2^{ème} cycle au cours du présent biennium 2000-2001,
- Considérant les recommandations formulées par le Comité de sélection et de consultation dudit programme.

Décide

- **d'adopter** le rapport d'exécution 1998-1999 ainsi que ses recommandations,
- **d'inviter** tous les partenaires financiers à renforcer leur soutien à la formation des cadres,
- **de féliciter** et de remercier le Gouvernement du Québec pour son soutien constant.
- **d'adresser** ses vifs remerciements et toute sa gratitude au Canada pour sa contribution financière indéfectible à ce programme depuis plus de vingt (20) ans.

Le Bureau

**RESOLUTION N° 41/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AU PROGRAMME CONFEJES
DE FORMATION DES CADRES (PCFC)**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'exécution 1999-2000 concernant les activités en cours du programme CONFEJES de formation des cadres,
- Prenant acte de l'ouverture de ce programme aux formations de 2^{ème} cycle dispensées par l'Université Senghor d'Alexandrie,
- Considérant les nouvelles orientations de la programmation de la CONFEJES et plus particulièrement des objectifs et les axes définis pour ce programme qui s'adresse aux deux secteurs,
- Réaffirmant que la formation des cadres demeure une priorité majeure de la CONFEJES dans la perspective du renforcement des capacités nationales et du développement durable des pays membres,
- Considérant les nouveaux besoins de formation exprimés par les pays membres et l'importance de faire l'état de situation,
- Considérant, dans le cadre des nouvelles orientations, le rôle majeur des instituts nationaux et régionaux en la matière et la nécessité de renforcer leurs actions et leur rôle,
- Se félicitant de l'intérêt porté par de nouveaux partenaires financiers à ce programme,

Décide

- **d'adopter** le budget et les activités en cours du programme au titre de l'année 1999-2000,
- **d'organiser** une réunion internationale des Directeurs d'Instituts de formation,
- **de remercier**, pour leur adhésion et leur importante contribution à ce programme, le Canada, la France et le Gouvernement du Québec.
- **de remercier** l'ensemble des pays membres pour leur participation financière à travers le Fonds Commun de la CONFEJES.

Le Bureau

RESOLUTION N° 42/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA FORMATION INTERNE
DU PERSONNEL CADRE ET DE SOUTIEN
DU SECRETARIAT GENERAL**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant les enjeux relevant des nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées à Bamako, au Mali, lors de la XXVIIème Session Ministérielle ,
- Considérant les besoins nouveaux résultant de l'application des nouvelles orientations en matière de gestion des programmes,
- Considérant les besoins en formation du personnel du Secrétariat Général,

Décide d'adopter les mesures d'accompagnement suivantes :

- Formation interne du personnel cadre et de soutien du Secrétariat général.
- Equipement du Secrétariat général en matériel informatique.

Le Bureau

RESOLUTION N° 43/CONFJES/B4/2000

**RELATIVE A L'USAGE DU FRANCAIS
LORS DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Considérant le compte-rendu de la réunion des experts du CIJF,

Décide d'appliquer lors des Jeux de la Francophonie d'Ottawa-Hull en 2001 les principes linguistiques énoncés par le Comité de réflexion constitué par le CIJF,

Recommande à la Conférence Ministérielle qui se tiendra en 2001, au Caire, en Egypte, d'incorporer ces principes linguistiques aux règles des Jeux de la Francophonie,

Prend acte de l'engagement exprimé par le Gouvernement canadien d'appliquer ces principes linguistiques lors des IVèmes Jeux de la Francophonie.

Le Bureau

PRINCIPES LINGUISTIQUES

- Le français, langue que la Francophonie a en partage, est la langue officielle des Jeux de la Francophonie
- Les Jeux de la Francophonie se déroulent essentiellement en français dans le respect de l'esprit et des traditions des Jeux de la Francophonie
- Le français a un rôle et une visibilité de première importance dans l'organisation, le déroulement, les annonces et l'environnement visuel des Jeux et des activités qui y sont reliées ; toutefois le pictogramme est le moyen privilégié en matière de signalisation
- Le français est la langue de communication entre le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) et les pays et gouvernements participant aux Jeux
- Le CNJF a la responsabilité de la mise en oeuvre des principes ci-haut énoncés.

RESOLUTION N° 44/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AUX RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR LES MINISTRES DU CIJF**

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

Décide d'adopter les conclusions des travaux de la réunion des Ministres membres du CIJF ainsi que les résolutions suivantes :

- relative aux états financiers du CIJF,
- relative à la date limite d'inscription aux IVèmes Jeux de la Francophonie
- relative au respect du cahier des charges établi entre le COJF et le CIJF,
- relative à la composition du CIJF pour la période 2001-2004.

Le Bureau

RESOLUTION N° 44-1- CIJF/XXIV-2000

RELATIVE AUX ETATS FINANCIERS DU CIJF

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000.

- Après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes
- Considérant la proposition des commissaires aux comptes d'approuver les états financiers du CIJF arrêtés au 31 décembre 1999
- En application de l'article 15.1 des règles financières et comptables

Décident

De donner quitus au Secrétaire exécutif du CIJF pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.

LES MINISTRES

RESOLUTION N° 44- 2 - CIJF/XXIV - 2000

RELATIVE A LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUX IVèmes JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000.

- Considérant l'invitation envoyée aux 55 pays et gouvernements à participer aux IVèmes Jeux de la Francophonie
- Considérant l'expiration de la date limite, fixée initialement au 15 janvier 2000 pour retourner le dossier de pré inscription accompagné des droits d'inscription et des éventuels arriérés.
- Considérant qu'un délai trop long nuirait à la mise en place du processus de qualification pour ces IVèmes Jeux
- Soucieux de poursuivre la demande de rigueur impulsée par les Ministres lors de la Conférence de Bamako

Décident

De fixer au 15 avril 2000 la date limite de réception des dossiers complets (sur le plan administratif et financier, incluant les arriérés éventuels).

LES MINISTRES

RESOLUTION N° 44- 3 - CIJF/XXIV - 2000

**RELATIVE AU RESPECT DU CAHIER DES CHARGES ETABLI
ENTRE LE COMITE D'ORGANISATION DES JEUX DE LA
FRANCOPHONIE (COJF) ET LE COMITE INTERNATIONAL
DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)**

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars
2000.

- Considérant la recommandation 4.1 du rapport des commissaires aux comptes

- Considérant l'absence signalée dans le rapport de documents administratifs et comptables entre le COJF et le CIJF,

Décident

De demander aux signataires du cahier des charges de veiller au respect des termes du document qu'ils ont signé conjointement.

LES MINISTRES

RESOLUTION N° 44- 4 – CIJF/XXIV - 2000

RELATIVE A LA COMPOSITION DU CIJF POUR LA PERIODE 2001 – 2004,

Les Ministres réunis à Beyrouth, République du Liban, le 9 mars 2000.

- Considérant l'article 17 des règles des Jeux relatif à la composition et à la durée du mandat des membres du CIJF,

Décident

D'adopter la composition suivante :

- Pays membres de la CONFEJES représentés par les Ministres de la Jeunesse et des Sports :
 - Canada
 - Canada-Québec
 - Communauté française de Belgique
 - France
 - Mali
 - Tchad
 - Tunisie
 - Seychelles
- Pays et Gouvernements représentés par les Ministres de la Culture et/ou de la Francophonie :
 - Liban
 - Roumanie
 - Vietnam

- Personnalités cooptées :
 - Culture : E.J.Maunick et O. Sow
 - Sport : N. El Moutawakel et R. Milla

- Membre de droit :
 - L'Administrateur général de l'AIF

- Membres avec voix consultative :
 - Le Secrétaire général de la CONFEJES
 - Le Secrétaire exécutif du CIJF
 - Le Président du CNJF (à ce titre le Niger devient membre du CIJF)

LES MINISTRES

MOTION DE REMERCIEMENTS

A MONSIEUR CHRISTIAN PALLOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES AUPRES DE LA CONFEJES ET DU CIJF

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le travail efficace réalisé durant son mandat par Monsieur Christian PALLOT, Commissaire aux compte auprès de la CONFEJES et du CIJF
- Considérant son souci constant d'assurer un contrôle rigoureux de la gestion de la CONFEJES et du CIJF
- Considérant son rôle conseil auprès du Secrétariat général,

Décide

- de féliciter chaleureusement Monsieur Christian PALLOT
- de lui présenter ses meilleurs voeux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Bureau

MOTION DE SOUTIEN

A LA REPUBLIQUE DU LIBAN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant le plan d'action adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du VIII^{eme} Sommet de la Francophonie tenue les 4 et 5 septembre 1999 à Moncton .
- Considérant la nécessité de promouvoir les activités en faveur des jeunes dans un climat de paix et de sécurité.
- **Soutient** les efforts de la République du Liban dans sa recherche permanente de la paix pour un développement durable.
- **Remercie** les autorités libanaises pour les dispositions particulières déjà prises en vue d'une parfaite organisation du IX^{ème} Sommet de la Francophonie prévue en 2001 au Liban.
- **S'engage** à apporter sa contribution à la réussite dudit Sommet.

Le Bureau

MOTION DE REMERCIEMENTS

AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DU LIBAN

Le Bureau réuni à Beyrouth, République du Liban, les 10 et 11 mars 2000,

- Considérant l'accueil très chaleureux qui lui a été réservé.
- Considérant que les travaux se sont déroulés dans d'excellentes conditions matérielles et techniques,
- Considérant les efforts déployés par le pays hôte pour la parfaite organisation de la 4^{ème} Réunion du Bureau de la CONFEJES .

Exprime son infinie reconnaissance à Monsieur Mohammed Youssef Beydoun, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Le prie d'être son interprète auprès de Son Excellence le Président de la République du Liban et de son Gouvernement pour la qualité exceptionnelle de l'accueil,

Exprime sa profonde gratitude au peuple Libanais,

Le Bureau

RECOMMANDATION N° 1/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITES
DU SECRETARIAT GENERAL - EXERCICE 1999**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant le programme d'activités 1999 adopté par la Conférence en février 1999 à Bamako, République du Mali,

Après étude des rapports d'activités 1999 présentés par le Secrétariat général

Considérant le bon taux d'exécution des projets inscrits aux programmes 1999.

RECOMMANDENT AU BUREAU

D'adopter les rapports d'activités du Secrétariat général.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 2/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DES TRAVAUX DU COMITE AD HOC CHARGE DE L'APPROFONDISSEMENT DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA CONFEJES

Les Experts du Bureau de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant la résolution n° 22/CONFEJES/XXVII-99 relative à l'approfondissement des nouvelles orientations de la CONFEJES,

Après avoir analysé les conclusions des travaux du Comité ad hoc réuni du 12 au 14 novembre 1999 à Saly, République du Sénégal,

Considérant la pertinence des propositions faites

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'adopter l'ensemble des travaux du Comité ad hoc avec le resserrement des programmes reformulés en trois nouveaux programmes comme suit :

Programme I : Programme d'appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de jeunesse et des sports ;

Programme II : Programme de promotion de la Jeunesse et de développement du Sport ;

Programme III : Programme CONFEJES de formation et de perfectionnement des cadres.

de féliciter les membres du comité ad hoc pour la qualité du travail réalisé.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 3/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RESSERREMENT DES PROJETS

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations des programmes,

- Considérant les observations formulées relatives à une meilleure simplification et à une meilleure lisibilité des programmes,

- Invitent le Secrétaire Général à poursuivre la démarche de resserrement des projets d'activités.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION No 4/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ADOPTION DU PROGRAMME
D'ACTIVITES 2000**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth ,
Republique du LIBAN , les 7 et 8 mars 2000.

Considerant les nouvelles orientations de la CONFEJES , adoptées par
les Ministres à BAMAKO en février 1999.

Considérant la programmation 2000-2004 proposée par le comité ad
hoc,

Après examen des Projets présentés par le Secretariat Général,

RECOMMANDANT AU BUREAU

D'adopter le programme d'activités 2000 de la CONFEJES qui se
présente comme suit :

Programme I : 6 projets pour un coût global de 84 950 000 FCFA

Programme II : 33 projets pour un coût global de 601 974 050 FCFA

Programme III : 3 projets pour un coût global de 238 200 000 FCFA

Soit au total 42 projets pour un coût global de 925 124 050 FCFA

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 5/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant l'adoption des nouvelles orientations de la CONFEJES par la Conférence ministérielle de Bamako, au Mali
- Considérant les travaux du comité ad hoc réuni à Saly Portudal, au Sénégal,
- Considérant les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes

RECOMMANDENT AU BUREAU

- de féliciter le Secrétariat général pour l'application des nouvelles orientations et la recherche de procédures administratives pertinentes
- d'autoriser le Secrétaire Général, à mettre en oeuvre en l'an 2000 et à titre expérimental les dispositions prévues par les Conventions d'objectifs et de résultats et de faire rapport sur leur applicabilité.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 6/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter les dispositions prévues dans le rapport général des experts relatifs aux recommandations des Commissaires aux comptes, à savoir celles se rapportant :

- à la production des pièces justificatives de dépenses à l'appui de tout paiement,
- au caractère limitatif des crédits budgétaires et donc l'irrégularité formelle que constitue tout dépassement,
- aux conditions fixées par la réglementation financière et Comptable concernant les emprunts d'un compte à un autre, et notamment l'obligation de solder ces opérations en fin d'exercice.

- de remercier les Commissaires aux comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFEJES dans la recherche d'une gestion plus efficace.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 7/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE DU SECRETARIAT GENERAL**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport financier du Secrétaire Général et du rapport des Commissaires aux comptes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter le rapport de la commission administrative et financière,
- de souligner la bonne gestion administrative et financière pour l'exercice 1999 et la qualité des documents mis à la disposition des experts,
- d'encourager le Secrétaire Général à poursuivre son effort de rigueur dans la gestion des ressources mises à disposition.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 8/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU QUITUS POUR
LA GESTION DE L'EXERCICE 1999**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

de donner un quitus provisoire au Secrétaire Général pour la gestion de la période du 1^{er} Janvier 1999 au 31 Décembre 1999.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 9/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES
A L'ASSISTANT COMPTABLE**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'autoriser le Secrétaire Général à allouer à l'Assistant Comptable une indemnité de sujétion de 20 000 FCFA par mois.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 10/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PROJET DE BUDGET EXERCICE 2000

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'adopter le budget de fonctionnement exercice 1999 équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de 145 992 000 FCFA dont 6 000 000 FCFA affectés exceptionnellement en investissement.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 11/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'INDEMNITE DE SUJETION
ET DE RISQUE**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'autoriser le Secrétaire Général à accorder au Comptable une indemnité de sujétion et de risque de 50.000 FCFA par mois en remplacement de l'indemnité de sujétion de 33.000 FCFA par mois.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 12/CONFESJES/B4/2000
RELATIVE A LA MULTITUDE DES COMPTES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'inviter le Secrétaire Général à soumettre à la CAF en 2001 un projet de regroupement des comptes « Programmes » et « FIJ » après concertation notamment avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 13/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AUX ASSISTANTS TECHNIQUES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice et entendu le Secrétaire Général,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'Adopter l'appellation « Directeur Adjoint » ou « Directrice Adjointe » au lieu de : « Assistant technique » pour désigner le personnel cadre appelé à secondier les Directeurs en fonction au Secrétariat général.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 14/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU FIFMAS ET AU FIJ

Les Experts, réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les conclusions des travaux du Comité international de coordination du FIFMAS et du FIJ

RECOMMANDENT

En ce qui concerne le FIFMAS

- de rappeler le caractère transversal du projet FIFMAS, qui intègre les dimensions d'insertion des jeunes et de la pratique du sport de proximité;
- préciser aux pays membres que l'encadrement des activités FIFMAS revient à l'équipe de coordination du FIJ;
- d'assurer directement et de manière régulière l'évolution du programme dans sa phase de démarrage, en collaboration avec l'Agence de la Francophonie;
- d'étudier les possibilités de valoriser les productions des jeunes lors des prochains Jeux de la Francophonie.

En ce concerne le FIJ

- l'élaboration et la mise à jour régulière d'un document de référence;
- l'information des pays membres:
 - a) de l'absence de lien automatique entre le programme de formation à l'artisanat et le financement de projets;

- b) du délai maximum de 4 ans pour la présentation des projets de consolidation et ce, au moins un an après leur financement initial par la Conféjes.
- la programmation d'une session extraordinaire du CIC en novembre 2000 pour la sélection des projets de l'année en cours afin de résorber le retard accusé dans l'étude des dossiers(projets des jeunes).

Dans le cadre des nouvelles orientations et de sa fonction conseil, le CIC recommande au Secrétariat Général :

- la mise à disposition aux pays membres des outils simplifiés (FIJ) pour leur expérimentation avant l'édition définitive;
- la détermination d'indicateurs d'atteinte des objectifs de création d'emploi et de viabilité des micro-entreprises pour une formulation plus précise des questionnaires d'évaluation adressés aux coordonnateurs nationaux;
- la définition de critères pour l'établissement des coûts minimums et maximums à la création de micro-entreprises, ce par secteur d'activités et par pays;
- l'approfondissement de la réflexion sur les concepts de micro-entreprise et de micro-activité;
- la réalisation d'une étude sur les créneaux porteurs pour les micro-activités et micro-entreprises et le recueil d'informations sur ce sujet auprès d'organismes tels que le BIT, l'UNESCO;
- la conduite d'une évaluation externe à caractère multilatéral de la mise en œuvre et du fonctionnement du FIJ.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 15/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 1999 ET DE LA PROGRAMMATION 2000 DU FIJ ET DU FIFMAS

Les Experts, réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion du Comité International de coordination du FIJ, tenue à Beyrouth du 1^{er} au 4 mars 2000,
- Considérant que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une des préoccupations majeures des pays membres de la CONFEJES,
- Considérant les propositions du Comité International de coordination du FIJ pour une meilleure insertion des jeunes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter :
 - le rapport d'activités du FIJ 1999
 - le rapport d'activités du FIFMAS 1999
 - le rapport du Comité International de l'année 1999
 - le budget du FIJ pour la programmation 2000
 - le budget du FIFMAS pour la programmation 2000.
- d'encourager les synergies développées entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEJES pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- d'inviter l'ensemble des pays membres à renforcer leur soutien au FIJ.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 16/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ACCES DES FEMMES AUX PRATIQUES SPORTIVES ET ACTIVITES DE JEUNESSE

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux activités physiques et sportives et aux activités de jeunesse,
- Considérant les nouvelles orientations adoptées par la Conférence ministérielle à Bamako au Mali,
- Considérant l'objectif d'une participation équitable des femmes aux projets de la CONFEJES,

RECOMMANDENT

- au Secrétariat général de veiller à favoriser une plus large participation des femmes aux projets jeunesse et sport de la CONFEJES,
- de soutenir toute action en faveur des femmes qui serait conduite dans les pays membres

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 17/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant la recrudescence des cas de dopage dans le sport,

Inquiets des effets néfastes de ces pratiques sur les jeunes sportifs francophones,

Conscients de la nécessité de coordonner les efforts et moyens des pays francophones pour évaluer l'ampleur et les caractéristiques des pratiques dopantes en vue d'engager une lutte efficace contre ces pratiques,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'organiser la concertation aux plus haut niveaux politiques et techniques en vue de définir et d'évaluer toutes les formes de dopage au sein de l'espace francophone, en particulier en Afrique, dans l'objectif de renforcer la lutte contre ces pratiques
- de considérer la lutte contre le dopage comme une action permanente de développement et de promotion du sport

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 18/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées à Bamako, au Mali et la priorité accordée à l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,
- Considérant la volonté de la CONFEJES de lutter contre l'exclusion et la marginalisation des personnes handicapées

RECOMMANDENT

de développer des projets jeunesse et sport favorisant une participation régulière et équitable des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 19/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU SOUTIEN DES PROGRAMMES DES
CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES
A TRAVERS LE PROGRAMME II, VOLET SPORT**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant la nécessité de renforcer la concertation entre les partenaires internationaux du développement du sport en Afrique,

Considérant que les Confédérations sportives sont les partenaires privilégiés du développement du sport en Afrique,

Prenant acte de la suppression de la Convention «développement du sport de haut niveau» à travers laquelle la France permettait à la CONFEJES de soutenir les programmes des Confédérations sportives africaines,

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat constructif avec ces structures sportives continentales,

RECOMMANDENT AU BUREAU

de soutenir les actions du Secrétariat Général de la CONFEJES en faveur des programmes des Confédérations sportives africaines à travers le programme II dans son volet sport.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 20/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU RENFORCEMENT DU FONDS FRANCOPHONE
DE PREPARATION OLYMPIQUE (FFPO)**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant les rapports d'activités du Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO) faisant ressortir des bilans très encourageants, en matière de détection et de suivi des jeunes sportifs espoirs et d'encadrement des sportifs confirmés dans les centres d'entraînement de haut niveau implantés en Afrique,

Considérant la nécessité de poursuivre et de renforcer ce programme au profit des sportifs africains,

Considérant l'intérêt grandissant des partenaires internationaux associés à ce programme (SO/CIO, FI, Confédérations sportives, ACNOA, CSSA),

RECOMMANDENT AU BUREAU

de renforcer les moyens mis à la disposition du programme Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO),

d'inviter l'ensemble des pays membres à contribuer au financement de ce fonds.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 21/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA CREATION ET A LA COMPOSITION DU COMITE
CONFEJES DE PROMOTION DES ACTIVITES DE JEUNESSE ET
DE SPORT EN MILIEU FEMININ.**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth,
République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant les conclusions des travaux du comité ad hoc réuni à Saly,
République du Sénégal du 12 au 14 novembre 1999,

Considérant la nécessité de créer des conditions favorables à une
participation équitable des femmes et des jeunes filles aux programmes et
activités de la CONFEJES,

Après analyse de la proposition de composition dudit comité,

RECOMMANDENT AU BUREAU

de créer le comité CONFEJES de promotion du sport en milieu
féminin,

d'inviter le Secrétaire Général à réunir le plus rapidement possible ce
comité en vue de l'élaboration d'un plan d'action et de la proposition
d'actions spécifiques en faveur de la femme et des jeunes filles.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 22/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE
DE LA CONFEJES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERNATIONAL SUR LA FEMME ET LE SPORT**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Sur proposition du Secrétaire Général de la CONFEJES,

RECOMMANDENT AU BUREAU

La désignation de Madame Nawal El MOUTAWAKEL (Maroc) en qualité de représentante de la CONFEJES au sein du Groupe de Travail International sur la Femme et le Sport.

LES EXPERTS

**RECOMMANDATION N° 23/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION
1998 – 1999 DU PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport d'exécution 1998 – 1999 du Programme de Bourses Canadiennes,
- Constatant le taux réussite de 100% obtenu par les cinquante neuf (59) boursiers inscrits dans ce programme,
- Prenant acte que 26% des boursiers en formation dans les Instituts régionaux sont des femmes et 31% dans les universités canadiennes,
- Prenant acte que le personnel des Instituts à Vocation Régionale (IVR) formé aux études supérieures dans le cadre de ce programme, représente plus de 50% des enseignants de IVR, et que ce personnel spécialisé permettra de mettre en place des programmes de 2^{ème} cycle au cours du présent biennium 2000-2001,
- Considérant les recommandations formulées par le Comité de sélection et de consultation dudit programme.

-

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter le rapport d'exécution 1998-1999 ainsi que ses recommandations,
- d'inviter tous les partenaires financiers à renforcer leur soutien à la formation des cadres,
- de féliciter et de remercier le Gouvernement du Québec pour son soutien constant.
- d'adresser ses vifs remerciements et toute sa gratitude au Canada pour sa contribution financière indéfectible à ce programme depuis plus de vingt (20) ans.

LES EXPERTS.

**RECOMMANDATION N° 24/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AU PROGRAMME CONFEJES
DE FORMATION DES CADRES (PCFC)**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'exécution 1999-2000 concernant les activités en cours du programme CONFEJES de formation des cadres,
- Prenant acte de l'ouverture de ce programme aux formations de 2^{ème} cycle dispensées par l'Université Senghor d'Alexandrie,
- Considérant les nouvelles orientations de la programmation de la CONFEJES et plus particulièrement des objectifs et les axes définis pour ce programme qui s'adresse aux deux secteurs,
- Réaffirmant que la formation des cadres demeure une priorité majeure de la CONFEJES dans la perspective du renforcement des capacités nationales et du développement durable des pays membres,
- Considérant les nouveaux besoins de formation exprimés par les pays membres et l'importance de faire l'état de situation,
- Considérant le rôle majeur des instituts nationaux et régionaux en matière de formation des cadres et la nécessité de renforcer leurs actions.
- Se félicitant de l'intérêt porté par de nouveaux partenaires financiers à ce programme,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter le budget et les activités en cours du programme au titre de l'année 1999-2000,
- d'organiser une réunion internationale des Directeurs d'Instituts,
- de remercier pour leur adhésion et leur importante contribution à ce programme, le Canada, la France et le Gouvernement du Québec.
- de remercier l'ensemble des pays membres pour leur participation financière à travers le Fonds Commun de la CONFEJES.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 25/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA FORMATION INTERNE DU PERSONNEL CADRE ET DE SOUTIEN DU SECRETARIAT GENERAL

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les enjeux relevant des nouvelles orientations de la CONFEJES, adoptées à Bamako, au Mali, XXVII^{ème} Session Ministérielle.
- Considérant les besoins nouveaux résultant de l'application des nouvelles orientations en matière de gestion des programmes.
- Considérant les besoins en formation du personnel du Secrétariat Général,

RECOMMANDENT

L'adoption des mesures d'accompagnement suivantes :

- La formation interne du personnel cadre et de soutien du Secrétariat général.
- L'équipement du Secrétariat général en matériel informatique.

LES EXPERTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

A MONSIEUR CHRISTIAN PALLOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

- Considérant le travail efficace réalisé durant son mandat par Monsieur Christian PALLOT, Commissaire aux compte auprès de la CONFEJES,
- Considérant son souci constant d'assurer un contrôle rigoureux de la gestion de la CONFEJES,
- Considérant son rôle conseil auprès du Secrétariat général,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- de féliciter chaleureusement Monsieur Christian PALLOT
- de lui présenter nos meilleurs voeux de succès dans ses nouvelles fonctions.

LES EXPERTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

AUX AUTORITES LIBANAISES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant l'accueil chaleureux réservé à tous les experts,
- Considérant que les travaux de la réunion des experts se sont déroulés dans d'excellentes conditions matérielles et techniques,
- Considérant les efforts déployés par le pays hôte pour assurer aux experts toutes les commodités,

REMERCIENT très sincèrement le Gouvernement du Liban, le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et tout le Comité d'organisation pour la parfaite organisation des travaux des experts de la IV^{ème} réunion du Bureau de la CONFEJES.

EXPRIMENT leur profonde gratitude au peuple libanais.

LES EXPERTS

CONFERENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES PAYS AYANT LE FRANCAIS EN PARTAGE

CONFESJES

REUNION DES EXPERTS

*BEYROUTH (LIBAN)
LES 07 ET 08 MARS 2000*

**RAPPORT GENERAL
DE LA REUNION DES EXPERTS**

Le 7 mars de l'an 2000 ce sont tenus dans la grande salle de réunion de l'Hôtel Alexandre de Beyrouth, les travaux de la Commission des Experts dont l'ordre du jour était constitué des points suivants :

- cérémonie officielle d'ouverture ;
- formation du bureau ;
- rapport d'activités du Secrétaire Général ;
- compte rendu des activités du Secrétariat général ;
- rapport d'activités du Secrétaire exécutif du Comité International des Jeux de la Francophonie ;
- compte rendu des travaux du comité ad hoc ;
- présentation détaillée des projets de programmes d'activités 2000-2001 et propositions de financement ;
- projet de budget de fonctionnement de l'exercice 2000 ;
- annonce des intentions d'alimentation du Fonds Commun.

Ont pris part à ces travaux, les experts dont la liste est jointe en annexe.

1/ De la cérémonie officielle d'ouverture

Elle a été marquée par deux allocutions, celle de Monsieur Victor KOUASSI, Secrétaire Général de la CONFEJES et de Monsieur ATTIEH Chawki, représentant du Ministre libanais de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Son Excellence Monsieur Mohamed Youssef BEYDOUN.

Après avoir remercié les autorités du Liban pour avoir accepté d'abriter la réunion du Bureau de la CONFEJES, le Secrétaire Général a rappelé la finalité desdits travaux à savoir, l'élaboration des dossiers introductifs à la session ministérielle des 10 et 11 mars 2000.

Quant au discours de Monsieur Chawki ATTIEH, il a été l'occasion pour ce dernier non seulement de souhaiter la bienvenue aux participants, mais également de dire les attentes du Liban vis-à-vis de la Francophonie en général et de la CONFEJES en particulier, tout en réitérant l'engagement de son pays à coopérer avec ces deux institutions pour une meilleure mise en valeur des aspirations de la jeunesse libanaise.

2/ Du bureau de la session

Le bureau de la session des Experts a été constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Chawki ATTIEH du Liban
Vice-Président : M. Gabriel-M. LESSARD du Canada
Rapporteur : M. Bernard PASCAL de la France.

3/ Du rapport d'activités du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la CONFEJES introduisant les rapports des activités menées en 1999, a noté que :

- Sur les 27 projets retenus lors de la XXVII^{ème} Session Ministérielle de Bamako, dont 12 en Jeunesse et 15 en EPS/Sport, la totalité a été exécutée en Jeunesse et 99 % exécutés en EPS/Sport ; sensiblement le même pourcentage dans les programmes spécifiques liés au développement du sport de haut niveau et à la formation des cadres.
- La coopération de la CONFEJES a été renforcée avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'AIMF, l'UNESCO, l'Université Léopold Sédar Senghor.
- Des protocoles d'accord ont été signés et réalisés avec la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien, avec « Jeunes Entreprises Afrique Francophone », le « Programme Africain Anti-Drogue ». Des projets d'accord sont en examen pour l'année 2000 avec Educatel International et la Fédération Internationale de Sport Scolaire. La Communauté Française de Belgique a émis des réserves quant à la convention avec Educatel International. Le Secrétaire Général est invité à fournir les informations utiles complémentaires à cet effet.
- L'Equipe du Secrétariat général a été renforcée par la nomination de deux Directeurs et de deux Assistants techniques.

4/ Du compte des activités du Secrétariat général

4.1. Programme Jeunesse :

Le compte rendu de la réalisation des actions retenues en jeunesse pour l'année 1999 se présente comme suit :

- réhabilitation et dynamisation des centres de jeunes
- conception et élaboration de modules de formation à la vie associative et au leadership
- appui à l'apprentissage des jeunes dans le secteur artisanal
- formation des responsables des CIDJ à la gestion de l'information et de la documentation jeunesse
- formation de formateurs au leadership
- formation de jeunes au leadership, à la gestion et à l'animation des structures.

Ces actions ont coûté la somme de 402.163.800 FCFA.

Le Comité international de coordination du FIFMAS et du FIJ s'est réuni du 1er au 04 mars 2000. Il était chargé d'examiner les documents présentés par le Secrétariat général de la CONFEJES à savoir :

- le protocole d'accord et la convention de prêt,
 - le module de formation simplifié,
- et de procéder à la sélection des projets des jeunes présentés au titre de l'année 1999.

Au terme des travaux, le Secrétariat général a été invité à compléter le protocole d'accord et la convention de prêt aux fins de leur application au cours de l'année 2000.

Concernant les outils simplifiés, ils doivent être exploités à titre expérimental par les pays membres avant leur édition.

Le financement des projets pour l'exercice 1999 a porté sur soixante (60) projets toutes catégories confondues pour un coût total de 103 970 000 FCFA.

4.2. Programme EPS/Sport

La programmation EPS/Sport 1999 comportait quinze (15) projets dont six (6) au titre du Programme III : « Mobilisation des jeunes par la pratique sportive de proximité » (MJSP) et neuf (9) au titre du Programme IV : « Développement des pratiques sportives de haut niveau » (DPSHN).

Quatorze (14) projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Sur le plan de la participation des pays membres à nos actions, on note que sur les vingt et huit (28) pays du Sud, vingt et un (21) ont pris part à au moins une action soit 75 % des pays membres du Sud. Sept (7) n'ont participé à aucune action, n'étant pas à jour de leurs cotisations statutaires.

La participation féminine a dépassé le taux de 33 %. Cela a été favorisé par la conduite de projets spécifiques en faveur des femmes et des jeunes filles.

Malgré ce taux élevé, il faut relever que les femmes sont toujours absentes dans les sphères de décision.

Au niveau qualitatif, on note l'augmentation de l'audience de la CONFEJES dans l'espace francophone, le renforcement et l'élargissement des domaines de la coopération avec les organismes internationaux de sport (SO/CIO, F.I, Instituts, ONG...).

Malgré les difficultés rencontrées, on peut retenir que globalement la réalisation du Programme III a permis de mobiliser les jeunes, de les sensibiliser à la lutte contre certains fléaux sociaux comme l'abus des drogues et d'engager avec les pays des actions d'insertion ou de détection de jeunes talents sportifs.

Quant au Programme IV, il a permis de développer la concertation avec les partenaires, de former des cadres et d'encadrer les sportifs.

4.3. De la Coupe d'Afrique des jeunes contre la drogue

La Coupe d'Afrique des jeunes contre la drogue organisée par la CONFEJES sur contrat de services signé avec le Programme Africain Anti-Drogue (PAAD) et financée par l'Union Européenne sur le 7ème FED vise à utiliser le football pour mobiliser les jeunes en vue de les sensibiliser aux problèmes liés à la consommation des drogues.

La coupe se déroule dans huit (8) pays d'Afrique de l'Ouest et s'adresse aux jeunes de moins 15 ans. Elle s'organise sur deux phases : une première phase nationale qui s'est déroulée d'avril à novembre 1999. Elle a mobilisé 29.500 jeunes joueurs appartenant à 1.481 équipes.

La première phase a été organisée avec un budget de 60.000.000 FCFA. La somme de 64.000.000 FCFA a pu être mobilisée auprès des sponsors privés.

Pour soutenir cet important programme, la CONFEJES a élaboré deux projets qui ont permis de mettre à la disposition des pays participants du matériel sportif et de former des animatrices et animateurs sportifs de quartiers à la prévention contre la drogue.

La deuxième phase de la coupe prévue à Abidjan en mai 2000, fera l'objet d'un deuxième contrat de service. Cette phase est évaluée à la somme de 137.000.000 FCFA.

5/ Du Programme « Fonds francophone de préparation olympique (FFPO) »

Le Programme « Fonds francophone de préparation olympique » (FFPO) a été créé il y a dix ans à Bangui (RCA) lors de la XX^{ème} Conférence ministérielle.

Depuis sa création, le FFPO a connu différentes modifications tant sur la forme que sur le fond. Aujourd'hui, il concerne deux programmes de bourses :

- les bourses FFPO réservées aux sportifs de haut niveau des pays membres,
- les bourses « d'appuis techniques nationaux » pour les sportifs nationaux identifiés par les pays et présentant un fort potentiel.

Les bourses FFPO permettent d'alimenter le fonctionnement de trois centres de haut niveau implantés sur le continent africain. Il s'agit des centres de Dakar (CIAD) pour l'athlétisme, Tunis (CIBAT) pour la boxe et Abidjan (CIJLA) pour le judo et la lutte. Ces trois centres regroupent vingt neuf (29) sportifs de haut niveau dans les disciplines suivantes :

Athlétisme : 13 boursiers FFPO (sur un effectif de 29 sportifs)
Boxe : 6 boursiers FFPO (sur un effectif de 24 sportifs)
Judo : 6 boursiers FFPO (sur un effectif de 13 sportifs)
Lutte : 4 boursiers FFPO (sur un effectif de 10 sportifs).

Au cours du mois de novembre 1999, une réunion de concertation entre les Directeurs des centres et les différents bailleurs de fonds s'est tenue à Tunis. Cette concertation a permis une harmonisation des procédures administratives et comptables.

A cette occasion, la coopération internationale a regroupé autour des préoccupations concrètes des Directeurs des centres internationaux de haut niveau, la CONFEJES, la Solidarité Olympique du Comité international olympique (CIO), les Confédérations sportives continentales, les Fédérations internationales, la France et la Tunisie.

En perspective, la CONFEJES est appelée à renforcer le fonctionnement des centres, à prévoir la création de nouveaux centres et à répondre en cela à la demande des Présidents des confédérations sportives. Des créations de centres sont effectivement en projet : il s'agit de l'athlétisme à Maurice et de la lutte au Niger.

La seconde catégorie de bourses que développe le programme FFPO concerne le soutien que la CONFEJES apporte aux politiques nationales et aux jeunes sportifs présentés par le ministère de la jeunesse et des sports. Actuellement 189 sportifs de 12 pays, bénéficient de ce soutien.

6/ Du programme CONFEJES de la formation des cadres

Le rapport d'exécution de ce programme couvre l'année 1998-1999 et l'année 1999-2000 en cours.

Il est rappelé que la dénomination du « Programme des Bourses Canadiennes » a été changée par résolution n° 30/CONFEJES/XXVII-99 par l'appellation « Programme CONFEJES de Formation des Cadres ». Cette nouvelle dénomination s'accompagne de la nécessité de renforcer les financements du PCFC par l'intervention d'autres bailleurs de fonds.

L'année 1998-1999 fait apparaître que le programme a bénéficié à 59 boursiers(ères) provenant de 15 pays membres de la CONFEJES : au niveau des Instituts à vocation régionale, 37,5 % de cet effectif sont des femmes tandis qu'au niveau des Universités, ce taux s'élève à 50 %. D'autre part, le taux de réussite scolaire et universitaire est de 100 % ; il s'agit d'un indicateur de performance important de ce programme.

Pour l'année 1999-2000, 45 boursiers sont en formation. Le budget du programme s'élève à \$392 000 canadiens. Les boursiers en formation dans les universités, bénéficient de l'exemption des droits de scolarité exigée normalement des étudiants étrangers.

Concernant les problèmes rencontrés, il est à remarquer que les coûts afférents à la prise en charge des boursiers(ères) sont de plus en plus élevés. Ceci a pour conséquence d'allouer de moins en moins de bourses d'études dans la mesure où le budget de ce programme a connu une croissance zéro depuis plusieurs années.

Il est fortement recommandé de réunir les Directeurs des Instituts responsables de la formation des cadres dans le but de faire l'état des lieux, d'identifier les besoins nouveaux et de fournir des avis et propositions à la Conférence en matière de politique et stratégies de formation des cadres pour les biennums 2000-2004.

7/ **Du bilan financier de l'année 1999**

Le compte rendu financier (doc.B4/11) et celui des opérations exécutées (doc.B4/12) au cours de l'exercice 1999 sont les suivants :

- Par rapport aux encaissements et décaissements de l'année 1999, la situation des soldes bancaires au 31/12/99 certifiés exacts par les Commissaires aux comptes se présente de la manière suivante :

13 106 824 FCFA pour le compte Fonctionnement
4 891 736 FCFA pour le compte Programme
38 190 363 FCFA pour le Fonds Commun
54 659 044 FCFA pour le compte FIJ

110 847 967 FCFA pour l'ensemble des quatre (4) comptes précités.

- S'agissant du cas particulier du budget de fonctionnement exercice 1999 équilibré en recettes et en dépenses pour le montant de 137 129 470 FCFA, le taux de réalisation est de 97,6 %. Ce qui se traduit globalement par le respect des limites budgétaires fixées par la 27^{ème} session ministérielle.
- Relativement à l'exécution financière des projets, le taux d'exécution des budgets se présente comme suit :

79,7 % pour les programmes à l'exception du FIJ
67,1 % pour le FIJ
soit 77,2 % en moyenne pour l'ensemble de tous les Programmes.

A l'examen du rapport des Commissaires aux comptes et en dehors des comptes certifiés exacts au 31 décembre 1999, les observations ont porté sur les points suivants :

- La gestion générale du fonctionnement :
 - l'édition d'ouvrages relatifs à la jeunesse par le Groupe Scorpion Canada/Sénégal pour une valeur de 34 millions de FCFA,
 - les dépassement budgétaires,
 - la multiplicité de comptes et les emprunts de compte à compte,
 - l'établissement des états financiers annuels.

- L'exécution des Conventions et programmes spécifiques :
 - la liquidation des dépenses relatives à certaines opérations,
 - le niveau de certaines dépenses courantes de fonctionnement.

S'agissant du point particulier relatif à la gestion des Conventions et programmes spécifiques en rapport avec la tenue de la comptabilité des opérations et de la domiciliation des comptes bancaires à caractère multilatéral ou national, les experts ont demandé au Secrétaire Général de procéder aux harmonisations internes nécessaires quant à la gestion de l'ensemble des comptes du Secrétariat général.

A l'issue des discussions, le quitus provisoire pour la gestion de 1999 a été recommandé en tenant compte des trois autres recommandations toutes adoptées, notamment celles se rapportant à :

- la production de pièces justificatives de dépense à l'appui de tout paiement, au caractère limitatif des crédits budgétaires et donc à l'irrégularité formelle que constitue tout dépassement,
- et le rappel des règles financières et comptables concernant les emprunts d'un compte à un autre et l'obligation de solder ces opérations avant la fin de l'exercice.

Les débats ont également porté sur deux points essentiels à savoir :

- les arriérés de cotisations,
- et les frais de gestion des projets et leur imputation au budget de fonctionnement et au budget des programmes.

Face aux difficultés liées à l'application des dispositions réglementaires relatives à l'imputation des frais de gestion des projets, le Secrétaire Général a proposé que soit examinée la possibilité d'imputer directement au budget des programmes, les frais relatifs à la participation des Conseillers techniques et des Directeurs et leurs Assistants techniques gestionnaires des programmes, aux réunions du Bureau et sessions ministérielles où ils viennent rendre compte de l'exécution des projets.

Cette proposition a fait l'objet d'un long débat en raison de sa complexité. Il a été décidé en fin de compte de maintenir la pratique actuelle qui veut que ces frais soient supportés par le budget de fonctionnement. Il a été relevé la nécessité d'établir un budget de vérité.

Pour pallier à l'inéligibilité constante de certains pays membres en application des recommandations et résolutions en vigueur, situation du reste très préjudiciable aux jeunes bénéficiaires des projets et au développement des activités de la CONFEJES, le Secrétaire Général se propose de soumettre très prochainement au Bureau de la CONFEJES réuni à huis clos, le dossier des pays fortement débiteurs.

Les experts, tout en appréciant le bien fondé d'une telle démarche ont fait observer que les recommandations et résolutions déjà adoptées par la Conférence ne peuvent être remises en cause en dehors de cette instance. Ils ont donc été demandé au Secrétaire Général de prévoir des dispositions transitoires à soumettre à l'examen de la XXVIIIème session ministérielle qui aura lieu en 2001 en Egypte.

Les experts ont été invités à apprécier les éléments indiquant les conditions de vie du personnel cadre à Dakar. Au regard de l'importance de la question soulevée pour l'image de marque de l'institution, ils proposent qu'elle soit approfondie pour les années à venir. Il a donc été décidé de maintenir le montant des indemnités autorisé à Bamako en février 1999 en plus de l'indemnité accordée à l'assistant comptable.

Enfin, le Secrétaire Général a soumis à l'appréciation des experts un projet tendant au changement de l'appellation « Assistant technique » pour désigner le personnel d'encadrement appelé à seconder les Directeurs dans l'exercice de leurs fonctions. La nouvelle appellation proposée est « Directeur adjoint ou Directrice adjointe ».

Les experts ont apprécié la pertinence de cette proposition qui n'entraînera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Ils recommandent que le Secrétaire Général propose une modification des textes réglementaires à soumettre à la 28ème session de 2001 au Caire à cet effet.

8/ Du rapport d'activités du Secrétaire exécutif du Comité International des Jeux de la Francophonie

Le rapport d'activités 1999 du Secrétaire exécutif du Comité International des Jeux de la Francophonie a fait état de :

- une synergie accrue entre la CONFEJES et le CIJF,
- l'application des décisions de Bamako,
- le renforcement des liens institutionnels,
- la nomination d'un délégué technique par chaque fédération internationale,
- l'anticipation dans les préparatifs des Jeux de la Francophonie.

Le Secrétaire exécutif a souhaité que le processus engagé soit reproductible lors des éditions futures tout en respectant les spécificités du pays hôte, lors des IVèmes Jeux de la Francophonie. Il a formulé une demande d'appui pour aider le basket-ball féminin et le tennis de table, et a annoncé l'organisation des stages préparatoires aux Jeux de la Francophonie, notamment dans le domaine du journalisme sportif.

9/ Du compte-rendu des travaux du Comité ad hoc

Le Secrétaire Général a présenté les conclusions des travaux du Comité ad hoc qui s'est réuni à Saly (République du Sénégal) du 13 au 15 novembre 1999 conformément à la résolution n° 24/CONFEJES/XXVII-99 relative à la préparation des prochains biennums.

Il ressort que ces travaux ont permis d'approfondir les nouvelles orientations, de proposer un cadre global pour la programmation des prochains biennums et de proposer le resserrement des programmes qui se présentent comme suit :

- Programme I : Appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports
- Programme II : Promotion de la jeunesse et développement du sport
- Programme III : Programme CONFEJES de formation et de perfectionnement des cadres.

Les experts ont apprécié très positivement les conclusions de ces travaux qu'ils ont adoptés. Ils proposent en outre que le Secrétariat général soit autorisé à utiliser les Conventions d'objectifs et de résultats dans la mise en oeuvre des programmes, ceci à titre expérimental pour l'an 2000.

Ils proposent l'adoption des conclusions des travaux du comité ad hoc.

10/ Abordant la programmation 2000, le Secrétaire général a présenté des différents projets proposés pour chaque programme en précisant les priorités.

A l'issue des débats et des annonces, la situation du budget des programmes s'établit comme suit :

- Programme I : 6 projets financés pour un coût global de 84 950 000 FCFA
- Programme II : 33 projets financés pour un coût global de 601 974 050 FCFA, incluant les projets Jeunesse, Sport, FIJ et FIFMAS
- Programme III : 3 groupes de projets financés pour un coût global de 238 200 000 FCFA incluant le Programme CONFEJES de formation des cadres et la formation interne.

Le Canada-Québec a également reconduit l'entente sur l'exemption des droits de scolarité pour étudiants étrangers à concurrence de dix (10) étudiants pour une valeur de 50 000 \$ canadiens.

Le budget global de l'ensemble des programmes 2000 s'élèvent à 925 124 050 FCFA en numéraires et 50 000 \$ canadiens de droit d'exemption.

Les pays bailleurs de fonds ont complété leur contribution financière aux Programmes I, II et III en annonçant la mise à disposition d'experts sur un certains nombre de projets.

La proposition du Canada est de 6 experts, celle du Canada-Québec de 8 experts, celle de la Communauté Française de Belgique de 8 experts et celle de la France d'environ 30 experts.

11/ Projet de budget de fonctionnement de l'exercice 2000

Le Secrétariat général a présenté un avant-projet de budget (de 138 192 000 FCFA) sur la base de la croissance zéro.

Mais compte tenu des difficultés rencontrées dans le fonctionnement du Secrétariat général, du souci de garantir un minimum de conditions de travail, les experts ont proposé un budget de 145 992 000 FCFA correspondant à une augmentation de 6,46 %.

Cette proposition appelle un effort de contribution exceptionnelle du Canada : 1 406 335 FCFA, du Canada-Québec : 1 406 335 FCFA, de la Communauté Française de Belgique : 865 380 FCFA et de la France : 4 121 950 FCFA.

Les experts ont insisté sur le respect des règles comptables conformément aux textes de la CONFEJES afin d'éviter de transférer des dépenses de fonctionnement aux comptes Programmes.

Cet apport détermine les cotisations de ces pays pour l'année 2000 comme suit :

France :	44 121 950 FCFA
Canada :	15 053 605 FCFA
Canada-Québec :	15 053 605 FCFA
CFB :	9 263 110 FCFA

12/ Annonces des intentions d'alimentation du Fonds Commun (sous réserve)

Les experts ont enregistré les intentions d'alimentation du Fonds Commun de la part des pays membres suivants :

- Canada : 75 000 \$ environ 30 000 000 FCFA
- Canada-Québec : 5 000 \$ environ 2 250 000 FCFA
- Communauté Française de Belgique : 8 130 000 FCFA
- France : 50 000 000 FCFA
- Mali : 1 000 000 FCFA

TOTAL = 91 380 000 FCFA

Les annonces faites par les experts le sont à titre indicatif. Celles-ci devront être confirmées officiellement par les Ministres et Chefs de délégation.

A l'issue de leurs travaux, les experts ont adopté deux motions de remerciements adressées au Liban pour la qualité de l'accueil et les excellentes conditions de travail mises à leur disposition et à Monsieur Christian PALLOT, Commissaire aux compte appelé à d'autres fonctions pour la qualité de sa contribution au bon fonctionnement de la CONFEJES pendant de longues années.

Ils proposent au Bureau les recommandations ci-après.

RECOMMANDATION N° 1/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITES
DU SECRETARIAT GENERAL - EXERCICE 1999**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth,
République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant le programme d'activités 1999 adopté par la Conférence
en février 1999 à Bamako, République du Mali,

Après étude des rapports d'activités 1999 présentés par le Secrétariat
général

Considérant le bon taux d'exécution des projets inscrits aux
programmes 1999.

RECOMMANDENT AU BUREAU

D'adopter les rapports d'activités du Secrétariat général.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 2/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DES TRAVAUX DU COMITE AD HOC CHARGE DE L'APPROFONDISSEMENT DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA CONFEJES

Les Experts du Bureau de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant la résolution n° 22/CONFEJES/XXVII-99 relative à l'approfondissement des nouvelles orientations de la CONFEJES,

Après avoir analysé les conclusions des travaux du Comité ad hoc réuni du 12 au 14 novembre 1999 à Saly, République du Sénégal,

Considérant la pertinence des propositions faites

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter l'ensemble des travaux du Comité ad hoc avec le resserrement des programmes reformulés en trois nouveaux programmes comme suit :

Programme I : Programme d'appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de jeunesse et des sports ;

Programme II : Programme de promotion de la Jeunesse et de développement du Sport ;

Programme III : Programme CONFEJES de formation et de perfectionnement des cadres.

- de féliciter les membres du comité ad hoc pour la qualité du travail réalisé.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 3/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AU RESSERREMENT DES PROJETS

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations des programmes,
- Considérant les observations formulées relatives à une meilleure simplification et à une meilleure lisibilité des programmes,
- Invitent le Secrétaire Général à poursuivre la démarche de resserrement des projets d'activités.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION No 4/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE A L'ADOPTION DU PROGRAMME
D'ACTIVITES 2000

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth ,
République du LIBAN , les 7 et 8 mars 2000.

Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES , adoptées par
les Ministres à BAMAKO en février 1999.

Considérant la programmation 2000-2004 proposée par le comité ad
hoc,

Après examen des Projets présentés par le Secrétariat Général,

RECOMMANDANT AU BUREAU

D'adopter le programme d'activités 2000 de la CONFEJES qui se
présente comme suit :

Programme I : 6 projets pour un coût global de 84 950 000 FCFA

Programme II : 33 projets pour un coût global de 601 974 050 FCFA

Programme III : 3 projets pour un coût global de 238 200 000 FCFA

Soit au total 42 projets pour un coût global de 925 124 050 FCFA

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 5/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE RESULTATS

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant l'adoption des nouvelles orientations de la CONFEJES par la Conférence ministérielle de Bamako, au Mali
- Considérant les travaux du comité ad hoc réuni à Saly Portudal, au Sénégal,
- Considérant les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes

RECOMMANDENT AU BUREAU

- de féliciter le Secrétariat général pour l'application des nouvelles orientations et la recherche de procédures administratives pertinentes
- d'autoriser le Secrétaire Général, à mettre en oeuvre en l'an 2000 et à titre expérimental les dispositions prévues par les Conventions d'objectifs et de résultats et de faire rapport sur leur applicabilité.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 6/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter les dispositions prévues dans le rapport général des experts relatifs aux recommandations des Commissaires aux comptes, à savoir celles se rapportant :

- à la production des pièces justificatives de dépenses à l'appui de tout paiement,
- au caractère limitatif des crédits budgétaires et donc l'irrégularité formelle que constitue tout dépassement,
- aux conditions fixées par la réglementation financière et Comptable concernant les emprunts d'un compte à un autre, et notamment l'obligation de solder ces opérations en fin d'exercice.

- de remercier les Commissaires aux comptes pour l'aide appréciable qu'ils apportent à la CONFEJES dans la recherche d'une gestion plus efficace.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 7/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE DU SECRETARIAT GENERAL**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport financier du Secrétaire Général et du rapport des Commissaires aux comptes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter le rapport de la commission administrative et financière,
- de souligner la bonne gestion administrative et financière pour l'exercice 1999 et la qualité des documents mis à la disposition des experts,
- d'encourager le Secrétaire Général à poursuivre son effort de rigueur dans la gestion des ressources mises à disposition.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 8/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU QUITUS POUR
LA GESTION DE L'EXERCICE 1999**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

de donner un quitus provisoire au Secrétaire Général pour la gestion de la période du 1^{er} Janvier 1999 au 31 Décembre 1999.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 9/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES
A L'ASSISTANT COMPTABLE**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'autoriser le Secrétaire Général à allouer à l'Assistant Comptable une indemnité de sujétion de 20 000 FCFA par mois.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 10/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU PROJET DE BUDGET EXERCICE 2000

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'adopter le budget de fonctionnement exercice 1999 équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de 145 992 000 FCFA dont 6 000 000 FCFA affectés exceptionnellement en investissement.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 11/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A L'INDEMNITE DE SUJETION
ET DE RISQUE**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'autoriser le Secrétaire Général à accorder au Comptable une indemnité de sujétion et de risque de 50.000 FCFA par mois en remplacement de l'indemnité de sujétion de 33.000 FCFA par mois.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 12/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE A LA MULTITUDE DES COMPTES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice 1999 et du projet de budget exercice 2000,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'inviter le Secrétaire Général à soumettre à la CAF en 2001 un projet de regroupement des comptes « Programmes » et « FIJ » après concertation notamment avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 13/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AUX ASSISTANTS TECHNIQUES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

Après avoir pris connaissance du compte rendu financier exercice et entendu le Secrétaire Général,

RECOMMANDENT AU BUREAU

d'adopter l'appellation « Directeur Adjoint » ou « Directrice Adjointe » au lieu de : « Assistant technique » pour désigner le personnel cadre appelé à seconder les Directeurs en fonction au Secrétariat général.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 14/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU FIFMAS ET AU FIJ

Les Experts, réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les conclusions des travaux du Comité international de coordination du FIFMAS et du FIJ

RECOMMANDENT

En ce qui concerne le FIFMAS

- de rappeler le caractère transversal du projet FIFMAS, qui intègre les dimensions d'insertion des jeunes et de la pratique du sport de proximité;
- préciser aux pays membres que l'encadrement des activités FIFMAS revient à l'équipe de coordination du FIJ;
- d'assurer directement et de manière régulière l'évolution du programme dans sa phase de démarrage, en collaboration avec l'Agence de la Francophonie;
- d'étudier les possibilités de valoriser les productions des jeunes lors des prochains Jeux de la Francophonie.

En ce concerne le FIJ

- l'élaboration et la mise à jour régulière d'un document de référence;
- l'information des pays membres:
 - a) de l'absence de lien automatique entre le programme de formation à l'artisanat et le financement de projets;

- b) du délai maximum de 4 ans pour la présentation des projets de consolidation et ce, au moins un an après leur financement initial par la CONFEJES.
- la programmation d'une session extraordinaire du CIC en novembre 2000 pour la sélection des projets de l'année en cours afin de résorber le retard accusé dans l'étude des dossiers(projets des jeunes).

Dans le cadre des nouvelles orientations et de sa fonction conseil, le CIC recommande au Secrétariat Général :

- la mise à disposition aux pays membres des outils simplifiés (FIJ) pour leur expérimentation avant l'édition définitive;
- la détermination d'indicateurs d'atteinte des objectifs de création d'emploi et de viabilité des micro-entreprises pour une formulation plus précise des questionnaires d'évaluation adressés aux coordonnateurs nationaux;
- la définition de critères pour l'établissement des coûts minimums et maximums à la création de micro-entreprises, ce par secteur d'activités et par pays;
- l'approfondissement de la réflexion sur les concepts de micro-entreprise et de micro-activité;
- la réalisation d'une étude sur les créneaux porteurs pour les micro-activités et micro-entreprises et le recueil d'informations sur ce sujet auprès d'organismes tels que le BIT, l'UNESCO;
- la conduite d'une évaluation externe à caractère multilatéral de la mise en œuvre et du fonctionnement du FIJ.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 15/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 1999 ET DE LA PROGRAMMATION 2000 DU FIJ ET DU FIFMAS

Les Experts, réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport de la réunion du Comité International de coordination du FIJ, tenue à Beyrouth du 1^{er} au 4 mars 2000,
- Considérant que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une des préoccupations majeures des pays membres de la CONFEJES,
- Considérant les propositions du Comité International de coordination du FIJ pour une meilleure insertion des jeunes,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter :
 - le rapport d'activités du FIJ 1999
 - le rapport d'activités du FIFMAS 1999
 - le rapport du Comité International de l'année 1999
 - le budget du FIJ pour la programmation 2000
 - le budget du FIFMAS pour la programmation 2000.
- d'encourager les synergies développées entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEJES pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- d'inviter l'ensemble des pays membres à renforcer leur soutien au FIJ.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 16/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ACCES DES FEMMES AUX PRATIQUES SPORTIVES ET ACTIVITES DE JEUNESSE

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux activités physiques et sportives et aux activités de jeunesse,
- Considérant les nouvelles orientations adoptées par la Conférence ministérielle à Bamako au Mali,
- Considérant l'objectif d'une participation équitable des femmes aux projets de la CONFEJES,

RECOMMANDENT

- au Secrétariat général de veiller à favoriser une plus large participation des femmes aux projets jeunesse et sport de la CONFEJES,
- de soutenir toute action en faveur des femmes qui serait conduite dans les pays membres

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 17/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant la recrudescence des cas de dopage dans le sport,

Inquiets des effets néfastes de ces pratiques sur les jeunes sportifs francophones,

Conscients de la nécessité de coordonner les efforts et moyens des pays francophones pour évaluer l'ampleur et les caractéristiques des pratiques dopantes en vue d'engager une lutte efficace contre ces pratiques,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'organiser la concertation aux plus haut niveaux politiques et techniques en vue de définir et d'évaluer toutes les formes de dopage au sein de l'espace francophone, en particulier en Afrique, dans l'objectif de renforcer la lutte contre ces pratiques
- de considérer la lutte contre le dopage comme une action permanente de développement et de promotion du sport

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 18/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX PRATIQUES SPORTIVES

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les nouvelles orientations de la CONFEJES adoptées à Bamako, au Mali et la priorité accordée à l'accès des personnes handicapées aux pratiques sportives,
- Considérant la volonté de la CONFEJES de lutter contre l'exclusion et la marginalisation des personnes handicapées

RECOMMANDENT

de développer des projets jeunesse et sport favorisant une participation régulière et équitable des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 19/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE AU SOUTIEN DES PROGRAMMES DES
CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES
A TRAVERS LE PROGRAMME II, VOLET SPORT**

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant la nécessité de renforcer la concertation entre les partenaires internationaux du développement du sport en Afrique,

Considérant que les Confédérations sportives sont les partenaires privilégiés du développement du sport en Afrique,

Prenant acte de la suppression de la Convention «développement du sport de haut niveau» à travers laquelle la France permettait à la CONFEJES de soutenir les programmes des Confédérations sportives africaines,

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat constructif avec ces structures sportives continentales,

RECOMMANDENT AU BUREAU

de soutenir les actions du Secrétariat Général de la CONFEJES en faveur des programmes des Confédérations sportives africaines à travers le programme II dans son volet sport.

LES EXPERTS.

RECOMMANDATION N° 20/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE AU RENFORCEMENT DU FONDS FRANCOPHONE DE PREPARATION OLYMPIQUE (FFPO)

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant les rapports d'activités du Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO) faisant ressortir des bilans très encourageants, en matière de détection et de suivi des jeunes sportifs espoirs et d'encadrement des sportifs confirmés dans les centres d'entraînement de haut niveau implantés en Afrique,

Considérant la nécessité de poursuivre et de renforcer ce programme au profit des sportifs africains,

Considérant l'intérêt grandissant des partenaires internationaux associés à ce programme (SO/CIO, FI, Confédérations sportives, ACNOA, CSSA),

RECOMMANDENT AU BUREAU

- de renforcer les moyens mis à la disposition du programme Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO),
- d'inviter l'ensemble des pays membres à contribuer au financement de ce fonds.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 21/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA CREATION ET A LA COMPOSITION DU COMITE CONFEJES DE PROMOTION DES ACTIVITES DE JEUNESSE ET DE SPORT EN MILIEU FEMININ.

Les Experts du Bureau de la CONFEJES réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

Considérant les conclusions des travaux du comité ad hoc réuni à Saly, République du Sénégal du 12 au 14 novembre 1999,

Considérant la nécessité de créer des conditions favorables à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux programmes et activités de la CONFEJES,

Après analyse de la proposition de composition dudit comité,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- de créer le comité CONFEJES de promotion du sport en milieu féminin,
- d'inviter le Secrétaire Général à réunir le plus rapidement possible ce comité en vue de l'élaboration d'un plan d'action et de la proposition d'actions spécifiques en faveur de la femme et des jeunes filles.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 22/CONFEJES/B4/2000

**RELATIVE A LA DESIGNATION D'UNE REPRESENTANTE
DE LA CONFEJES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERNATIONAL SUR LA FEMME ET LE SPORT**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars
2000,

Sur proposition du Secrétaire Général de la CONFEJES,

RECOMMANDENT AU BUREAU

La désignation de Madame Nawal El MOUTAWAKEL (Maroc) en qualité
de représentante de la CONFEJES au sein du Groupe de Travail
International sur la Femme et le Sport.

LES EXPERTS

**RECOMMANDATION N° 23/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE A L'ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION
1998 – 1999 DU PROGRAMME DES BOURSES CANADIENNES**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport d'exécution 1998 – 1999 du Programme de Bourses Canadiennes,
- Constatant le taux réussite de 100% obtenu par les cinquante neuf (59) boursiers inscrits dans ce programme,
- Prenant acte que 26% des boursiers en formation dans les Instituts régionaux sont des femmes et 31% dans les universités canadiennes,
- Prenant acte que le personnel des Instituts à Vocation Régionale (IVR) formé aux études supérieures dans le cadre de ce programme, représente plus de 50% des enseignants de IVR, et que ce personnel spécialisé permettra de mettre en place des programmes de 2^{ème} cycle au cours du présent biennium 2000-2001,
- Considérant les recommandations formulées par le Comité de sélection et de consultation dudit programme.

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter le rapport d'exécution 1998-1999 ainsi que ses recommandations,
- d'inviter tous les partenaires financiers à renforcer leur soutien à la formation des cadres,
- de féliciter et de remercier le Gouvernement du Québec pour son soutien constant.
- d'adresser ses vifs remerciements et toute sa gratitude au Canada pour sa contribution financière indéfectible à ce programme depuis plus de vingt (20) ans.

LES EXPERTS.

**RECOMMANDATION N° 24/CONFEJES/B4/2000
RELATIVE AU PROGRAMME CONFEJES
DE FORMATION DES CADRES (PCFC)**

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'exécution 1999-2000 concernant les activités en cours du programme CONFEJES de formation des cadres,
- Prenant acte de l'ouverture de ce programme aux formations de 2^{ème} cycle dispensées par l'Université Senghor d'Alexandrie,
- Considérant les nouvelles orientations de la programmation de la CONFEJES et plus particulièrement des objectifs et les axes définis pour ce programme qui s'adresse aux deux secteurs,
- Réaffirmant que la formation des cadres demeure une priorité majeure de la CONFEJES dans la perspective du renforcement des capacités nationales et du développement durable des pays membres,
- Considérant les nouveaux besoins de formation exprimés par les pays membres et l'importance de faire l'état de situation,
- Considérant le rôle majeur des instituts nationaux et régionaux en matière de formation des cadres et la nécessité de renforcer leurs actions.
- Se félicitant de l'intérêt porté par de nouveaux partenaires financiers à ce programme,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- d'adopter le budget et les activités en cours du programme au titre de l'année 1999-2000,
- d'organiser une réunion internationale des Directeurs d'Instituts,
- de remercier pour leur adhésion et leur importante contribution à ce programme, le Canada, la France et le Gouvernement du Québec.
- de remercier l'ensemble des pays membres pour leur participation financière à travers le Fonds Commun de la CONFEJES.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION N° 25/CONFEJES/B4/2000

RELATIVE A LA FORMATION INTERNE DU PERSONNEL CADRE ET DE SOUTIEN DU SECRETARIAT GENERAL

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant les enjeux relevant des nouvelles orientations de la CONFEJES , adoptées à Bamako , au Mali , XXVII^{ème} Session Ministérielle .
- Considérant les besoins nouveaux résultant de l'application des nouvelles orientations en matière de gestion des programmes.
- Considérant les besoins en formation du personnel du Secrétariat Général ,

RECOMMANDENT

L'adoption des mesures d'accompagnement suivantes :

- La formation interne du personnel cadre et de soutien du Secrétariat général.
- L'équipement du Secrétariat général en matériel informatique.

LES EXPERTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

A MONSIEUR CHRISTIAN PALLOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 Mars 2000,

- Considérant le travail efficace réalisé durant son mandat par Monsieur Christian PALLOT, Commissaire aux compte auprès de la CONFEJES,
- Considérant son souci constant d'assurer un contrôle rigoureux de la gestion de la CONFEJES,
- Considérant son rôle conseil auprès du Secrétariat général,

RECOMMANDENT AU BUREAU

- de féliciter chaleureusement Monsieur Christian PALLOT
- de lui présenter nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

LES EXPERTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

AUX AUTORITES LIBANAISES

Les experts réunis à Beyrouth, République du LIBAN, les 7 et 8 mars 2000,

- Considérant l'accueil chaleureux réservé à tous les experts,
- Considérant que les travaux de la réunion des experts se sont déroulés dans d'excellentes conditions matérielles et techniques,
- Considérant les efforts déployés par le pays hôte pour assurer aux experts toutes les commodités,

REMERCIENT très sincèrement le Gouvernement du Liban, le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et tout le Comité d'organisation pour la parfaite organisation des travaux des experts de la IV^{ème} réunion du Bureau de la CONFEJES.

EXPRIMENT leur profonde gratitude au peuple libanais.

LES EXPERTS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES EXPERTS DU CIJF

BEYROUTH LE 6 MARS 2000

Le Secrétaire exécutif souhaite la bienvenue aux experts et introduit brièvement chacun des points inscrits à l'ordre du jour. En préambule il rappelle les différentes décisions prises à Bamako dont l'année 1999 a vu la mise en application

- attribution des Ve Jeux au Niger
- adoption des règles des Jeux
- instauration d'une limite d'âge fixée à 35 ans pour les concurrents des épreuves culturelles
- mandatement au secrétariat exécutif pour
 - assurer la promotion des Jeux
 - instaurer un système de qualification
 - renforcer les liens du CIJF avec ses partenaires

Les réflexions qui ont conduit à cette mise en application ont toujours respecté un double impératif :

- Établir un système reproductible
- Respecter les spécificités du pays hôte des IVemes Jeux

I – Ordre du jour

Le Secrétaire exécutif présente le projet d'ordre du jour. Ce dernier est adopté.

II – Compte rendu de la XXIIIe session du CIJF.

Le compte rendu de la XXIIIe réunion des experts du CIJF tenue le 19 février 1999 à Bamako est adopté.

III – Compte rendu financier de l'exercice 1999

Le comptable du CIJF présente le rapport financier de l'exercice 1999 en mentionnant notamment le déficit au 31 décembre d'un montant de 523 469 FF du à une périodicité d'encaissement irrégulière. Sur ce point le représentant du Canada annonce que la quote-part canadienne sera désormais versée par le biais du Fonds multilatéral unique (FMU) de l'agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Le compte rendu financier est adopté.

IV – Rapport des commissaires aux comptes

Les commissaires font une synthèse de leur rapport sur la gestion 1999 et proposent plusieurs recommandations qui donnent lieu à un débat aboutissant aux conclusions suivantes :

1 – Approbation des états financiers du CIJF et quitus au Secrétaire exécutif pour sa gestion concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999. Cette proposition est adoptée et fera l'objet de la recommandation numéro 1

2 – Concernant les droits d'inscription aux IV^{eme} Jeux, les arriérés au titre des droits d'inscription et des cotisations proportionnelles des II^{eme} et III^{eme} Jeux, il est proposé de différer au 15 avril 2000 la date limite des encaissements (délai ultime).

Afin d'actualiser le document joint au dossier, il est précisé que le Mali s'est acquitté de ses arriérés au titre des éditions précédentes des Jeux.

3 – Concernant l'arriéré de contributions de 613 000 FF de la France au titre des IIIe Jeux, le représentant de la France indique qu'une annonce sera faite lors de la réunion ministérielle.

4 - La non-communication de certaines pièces administratives et financières du COJF conduit les commissaires aux comptes à indiquer que les signataires du cahier des charges doivent veiller strictement à son application.

Concernant l'utilisation de la carte de crédit du secrétariat exécutif, bien que son utilisation ne soit pas d'usage dans les instances francophones, le Secrétaire exécutif invoque la spécificité du fonctionnement du secrétariat exécutif. Un consensus se dégage pour que les experts proposent aux Ministres une recommandation qui ne pourra être adoptée qu'à la Conférence du Caire en 2001. Le représentant canadien recommande de poursuivre cet état de fait jusqu'au Caire en 2001. La France émet cependant des réserves sur l'existence de cette carte au secrétariat exécutif considérant la pratique en usage dans les autres institutions de la Francophonie.

Ce point sera renvoyé à la Conférence ministérielle pour décision.

V – Composition du CIJF pour la période 2001 – 2004

Le Secrétaire exécutif propose la composition suivante pour le CIJF tenant compte des principes énoncés dans la note déposée aux experts. Les experts décident de présenter ladite proposition à la XXIVe réunion ministérielle du CIJF (recommandation no. 4)

- Pays membres de la CONFEJES représentés par les Ministres de la Jeunesse et des Sports :
 - Canada
 - Canada-Québec

- Communauté française de Belgique
- France
- Mali
- Tchad
- Tunisie
- Seychelles

Pays proposés par la Conférence Ministérielle de la Francophonie, représentés par les Ministres de la Culture et ou de la Francophonie :

- Liban
- Roumanie
- Vietnam

Personnalités cooptées :

- Culture : E.J.Maunick et O. Sow
- Sport : N. El Moutawakel et R. Milla

Rappelons par ailleurs que sont membres de droit :

- L Administrateur général de l'AIF

membres avec voix consultative :

- le Secrétaire général de la CONFEJES
- le Secrétaire exécutif du CIJF
- le Président du CNJF (à ce titre le Niger devient membre du CIJF)

VI – Dossiers d’inscription pour les IV^{èmes} Jeux :

Un document faisant état des réponses parvenues au secrétariat exécutif au 1^{er} mars a été étudié. Sur les 55 pays et gouvernements invités à participer, 40 ont fait part de leurs intentions de participation, mais seuls, 18 dossiers sont complets (avec versements des frais d inscription et des éventuels arriérés au titre des cotisations proportionnelles des éditions précédentes).

Les experts décident de proposer aux Ministres (cf. recommandation no. 2) un ultime délai fixé au 15 avril 2000 pour l’acquittement par les pays et gouvernements de toutes les formalités administratives et financières nécessaires, incluant les arriérés le cas échéant.

VII – Modalités de sélection :

L'état actuel des inscriptions ne permet pas de finaliser les modalités de sélection tant sportives que culturelles. Néanmoins, en ce qui concerne le volet culturel, un texte est déposé en séance. Ce texte ouvert et évolutif fait l'objet de consultations appropriées. Une démarche parallèle est réalisée pour le volet sportif en concertation avec les fédérations internationales. Par ailleurs des amendements aux règlements des concours culturels contenus dans le dossier techniques sont présentés. Ils feront l'objet d'un courrier aux États et Gouvernements membres.

Par ailleurs, certains experts expriment des préoccupations quant à la concurrence créée par des compétitions sportives internationales programmées soit simultanément soit à une relative proximité des Jeux.

VIII – Etat d'avancement des IVemes Jeux :

Le Directeur général des IVemes Jeux, Rhéal Leroux fait état de l'avancement des IVemes Jeux.

A 500 jours de l'ouverture des Jeux, l'état de préparation est plus que satisfaisant. Des partenaires de première importance constituent une assise solide pour cet événement d'envergure internationale. Dans le volet sportif, toutes les conditions seront remplies pour que les compétitions répondent aux critères d'excellence et de performance. Dans cet esprit, le Directeur général se réjouit d'annoncer que Bruny Surin a accepté d'agir également au titre d'Ambassadeur des Jeux de 2001. En ce qui concerne la culture, à 18 mois des Jeux un premier projet de programmation des concours culturels est déjà établi et tous les sites sont identifiés pour permettre une mise en œuvre optimale de la créativité et de l'excellence artistiques. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux des finales seront organisées en chanson, conte et danse d'inspiration traditionnelle. Trois documents sont distribués aux experts afin qu'ils puissent mesurer concrètement l'avancement des Jeux et les efforts accomplis par le COJF et une équipe de près de 500 bénévoles. (brochure "les faits saillants de l'état de préparation des IVemes Jeux de la Francophonie, bulletin mensuel "Tout savoir sur les Jeux », brochure de présentation sur les "Fêtes gourmandes" qui se tiendront pendant les Jeux en juillet 2001).

Par ailleurs, le Directeur général fait part aux experts d'une recommandation prise par le Conseil d'administration du COJF visant à obtenir l'accord du CIJF sur l'augmentation du nombre de délégations participant aux concours culturels : 15 à 18 pour les arts vivants, 30 à 33 pour les arts visuels et la littérature. Cette modification permettant la participation automatique des 3 composantes du pays hôte à toutes les disciplines.

A la suite de la communication du Directeur général, les experts se réjouissent des dispositions prises par le COJF et de l'état d'avancement des prochains Jeux. Ils remercient le Directeur général pour les informations apportées et félicitent le COJF pour la qualité des documents distribués. Ils accueillent favorablement la demande de modification visant à augmenter le nombre de délégations afin de permettre la participation automatique des 3 composantes du pays hôte aux disciplines du volet culturel.

Ce point sera porté à l'attention des Ministres par le COJF.

IX – divers :

Les experts remercient chaleureusement le Commissaire aux comptes, Monsieur Christian Pallot, pour l'engagement et la disponibilité dont il a toujours fait preuve au sein de la CONFEJES et du CIJF.

Par ailleurs le Secrétaire exécutif et les experts tiennent à remercier vivement le pays hôte pour la qualité et la chaleur de son accueil ainsi que pour les excellentes conditions de travail mises à disposition.

RECOMMANDATION -1- CIJF/XXIV-2000

Relative aux états financiers du CIJF

Les experts du CIJF réunis à Beyrouth, République du Liban, le 6 mars 2000.

- Après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes
- Considérant la proposition des commissaires aux comptes d'approuver les états financiers du CIJF arrêtés au 31 décembre 1999
- En application de l'article 15.1 des règles financières et comptables

RECOMMANDENT AUX MINISTRES DU CIJF

De donner quitus au Secrétaire exécutif du CIJF pour sa gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION - 2 - CIJF/XXIV - 2000

Relative à la date limite d'inscription aux IVemes Jeux,

Les experts réunis à Beyrouth, république du Liban, le 6 mars 2000.

- Considérant l'invitation envoyée aux 55 pays et gouvernements à participer aux IVemes Jeux de la Francophonie.
- considérant l'expiration de la date limite, fixée initialement au 15 janvier 2000 pour retourner le dossier de pré inscription accompagné des droits d'inscription et des éventuels arriérés.
- Considérant qu'un délai trop long nuirait à la mise en place du processus de qualification pour ces IVemes Jeux.
- Soucieux de poursuivre la demande de rigueur impulsée par les Ministres lors de la Conférence de Bamako.

RECOMMANDENT AUX MINISTRES DU CIJF

De fixer au 15 avril 2000 la date limite de réception des dossiers complets (sur le plan administratif et financier, incluant les arriérés éventuels).

LES EXPERTS

RECOMMANDATION - 3 - CIJF/XXIV - 2000

Relative au respect du cahier des charges établi entre le COJF et le CIJF,

Les experts du CIJF réunis à Beyrouth, République du Liban, le 6 mars 2000.

- considérant la recommandation 4.1 du rapport des commissaires aux comptes

- considérant l'absence signalée dans le rapport de documents administratifs et comptables entre le COJF et le CIJF,

RECOMMANDENT AUX MINISTRES DU CIJF

De demander aux signataires du cahier des charges de veiller au respect des termes du document qu'ils ont signé conjointement.

LES EXPERTS

RECOMMANDATION - 4 – CIJF/XXIV - 2000

Relative à la composition du CIJF pour la période 2001 – 2004,

Les experts du CIJF réunis à Beyrouth, République du Liban, le 6 mars 2000.

-considérant l'article 17 des règles des Jeux relatif à la composition et à la durée du mandat des membres du CIJF,

RECOMMANDENT AUX MINISTRES DU CIJF

D'adopter la composition suivante :

- Pays membres de la CONFEJES représentés par les Ministres de la Jeunesse et des Sports :
 - Canada
 - Canada-Québec
 - Communauté française de Belgique
 - France
 - Mali
 - Tchad
 - Tunisie
 - Seychelles

Pays et gouvernements représentés par les Ministres de la Culture et/ou de la Francophonie :

- Liban
- Roumanie
- Vietnam

Personnalités cooptées :

- Culture : E.J.Maunick et O. Sow
- Sport : N. El Moutawakel et R. Milla

membre de droit :

- L Administrateur général de l'AIF

membres avec voix consultative :

- le Secrétaire général de la CONFEJES
- le Secrétaire exécutif du CIJF
- le Président du CNJF (à ce titre le Niger devient membre du CIJF)

LES EXPERTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les experts du CIJF réunis à Beyrouth, République du Liban, le 6 mars 2000.

- considérant la qualité de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que les excellentes conditions de travail fournies,
- considérant les liens amicaux qui ont pu être tissés au cours de leur séjour avec les autorités en charge de notre réunion,

Remercient le gouvernement du Liban pour la chaleur de son accueil et la disponibilité de ses représentants.

LES EXPERTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les experts du CIJF réunis à Beyrouth, République du Liban, le 6 mars 2000.

- considérant le soutien constant apporté par Monsieur Christian PALLOT pour une gestion efficace du CIJF,
- Considérant son engagement et sa totale disponibilité depuis 1996 auprès du secrétariat exécutif.

Remercient et félicitent chaleureusement Monsieur Christian PALLOT pour l'accomplissement de son mandat et lui souhaitent pleine réussite dans ses nouvelles fonctions

LES EXPERTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion ministérielle : Liste des participants

Pays	Ministres ou Chefs de délégation	Fonction
Mali	KONE Adama	Ministre de la Jeunesse et des Sports
Canada	BOUDRIA Don	Secrétaire d'Etat - Leader du Gouvernement
Canada-Québec	BARIL Gilles	Ministre Délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Promotion de la Jeunesse
Communauté Française de Belgique	YLIEFF Yvan	Ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale
France	LECOURTIER Philippe	Chef de délégation - Ambassadeur de France au Liban
Gabon	Pr. ONA ONDO Daniel	Ministre de la Culture, des Arts, de l'Education Populaire, de la Jeunesse, des Sports, Chargé des Loisirs
Madagascar	Capitaine de Frégate NDRIANASOLO	Ministre de la Jeunesse et des Sports
Cameroun	TADJORE NDJOCK Maurice	Chef de délégation
Egypte	TAHER Ibrahim Taher	Chef de délégation
Seychelles	ARNEPHY Eric	Chef de délégation
Agence Intergouvernementale de la Francophonie	BATHO Jacques	Directeur de la programmation et de l'évaluation

Réunion des experts : Liste des participants

No.	Nom et Prénoms	Pays/Organisme	Fonction/Adresse
1	MALLAN Saliou Ahmahou	Cameroun	Directeur de la Jeunesse - Tel/fax: 237.23.38.09
2	GRANGER Pierre	Canada	Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International/ Canada – Direction de la Francophonie
3	MOUNIER Marie-Geneviève	Canada	Ministère du Patrimoine Canadien
4	LESSARD Gabriel-Michel	Canada	1er Vice-Président – Ministère des Affaires Etrangères
5	LEBLANC Benoît	Canada-Québec	Conseiller / Ministère des Relations Internationales
6	LEDUC René	Canada-Québec	Directeur Général / Ministère des Relations Internationales
7	BASTIEN Jean-Pierre	Canada-Québec	Directeur Général des Sports et des Loisirs
8	HUBERT Patricia	Communauté Française de B.elgique	Ministère de la C.F.B - Service de la Jeunesse
9	MARNEFFE Odon	Communauté Française de Belgique	Direction Générale du Sport / Ministère de la C.F.B
10	Attieh Chaouki	Liban	Président de la Réunion
11	AJAKA Elias	Liban	Direction Générale Jeunesse et Sport
12	TOUMA Raymond	Liban	Direction Générale Jeunesse et Sport
13	Michel de CHADAREVIAN	Liban	Direction Générale Jeunesse et Sport
14	EBOZO'O EYA'A Clement	Gabon	Secrétaire Général / Ministère de la Jeunesse et des Sports
15	KONATÉ Cheick	Mali	Directeur National des Sports
16	TRAORE Badara Alou	Mali	Directeur National de la Jeunesse
17	SEDALY Damy	Madagascar	Directeur Général / Ministère de la Jeunesse et des Sports
18	TAHER Ibrahim Taher	Egypte	Ministère de la Jeunesse
19	Mme NELLY Abdel Bahi	Egypte	Ministère de la Jeunesse
20	Mme MANAL Youssef	Egypte	Ministère de la Jeunesse
21	ARNEPHY Eric	Seychelles	Directeur Général / Ministère de la Jeunesse et des Sports
22	RUBIO Frederic	Seychelles	Conseiller Technique

V^E REUNION DU BUREAU DE LA CONFEJES (BEYROUTH, 10 ET 12 MARS 2000)
LISTE DES PARTICIPANTS

No.	Nom et Prénoms	Pays/Organisme	Fonction/Adresse
23	GARBE Jean	France	Directeur de la Coopération Culturelle – Ministère des Affaires Etrangères
24	SMADJA Gilles	France	Chef de Cabinet auprès du Ministre de la Jeunesse et des Sports
25	REBIARD Fabienne	France	Ambassade de France au Liban
26	DUMOND Jean-Michel	France	Chef de Service – Ministère des Affaires Etrangères
27	PASCAL Bernard	France	MJS 78, rue de Serres 75739, Paris cedex 15
28	MEÏER Olivier	France	Ministère de la Jeunesse et des Sports
29	MEYER Francine	France	Ministère de la Jeunesse et des sports
30	MALLET Odette	France	Ministre des Affaires Etrangères
31	DRIS Jean-Pierre	France	Ministère de la Jeunesse et des Sports
32	KOUASSI Victor	CONFEJES	Secrétaire Général - Dakar
33	LEKE Laurent	CONFEJES	Directeur administratif et financier - Dakar
34	DUMONT Charles	CONFEJES	Conseiller Technique
35	OUELLET Aimé	CONFEJES	Conseiller Technique Jeunesse et Formation - Dakar
36	LEROY Claude	CONFEJES	Conseiller Technique/Gestion - Dakar
37	BAKO Bazoin	CONFEJES	Directeur des Programmes EPS/Sport - Dakar
38	MANGA André-Marie	CONFEJES	Directeur des Programmes Jeunesse - Dakar
39	KONTE Karamoko Mory	CONFEJES	Directeur Adjoint/Direction EPS/Sport - Dakar
40	SY El Hadj Mansour	CONFEJES	Directeur Adjoint/Direction administrative et financière
41	KOUAME Aminata	CONFEJES	Directrice Adjointe/Direction de la Jeunesse
43	COLY Aïssatou Nafy	CONFEJES	Secrétaire
43	MZOUGHFI Othman	CONFEJES	Commissaire aux comptes/ Othman.mzoughi@c.f.gouv.qc.ca
44	PALLOT Christian	CONFEJES	Commissaire aux comptes
45	MCLAUGHLIN Jean – Pierre	Agence Intergouvernementale de la Francophonie	Responsable des dossiers Jeunesse / AIF , 13 Quai Citroën , 750015, Paris

Reunion Experts CIJF : Liste des participants

PAYS	Noms , Prénoms	Fonctions	Adresses / Téléphone - Télécopie
Benin	SIMIN Bio Seko	- Secrétaire Général du Ministère Jeunesse, Sports et Loisirs	Tel: 229.302780 Fax: 229.302136
	AMEGAN Alfred	- Directeur National des Sports	Tel: 229.302780 Fax: 229.302136
Canada	GRANGER Pierre	- Directeur Adjoint - Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International	
	DERY Gilles	- Directeur Exécutif, Secrétariat Canadien Jeux de la Francophonie	
Canada-Québec	BASTIEN Jean-Pierre	- Directeur Général des Loisirs et des Sports	Tél. 418.646.6018
	LEBLANC Benoît	- Conseiller, Direction de la Francophonie, Ministère des Relations Internationales	Tél. 418.649.2344
	MZOUGHJI Othman	- Commissaire aux comptes	othman.mzoughi@c.f.gouv.qc.ca
Communauté Française de Belgique	MARNEFFE Odon	- Directeur Général Adjoint - Direction Générale du Sport	Tel: 32.2.413.2895 Fax: 32.2.413.2910

V^E REUNION DU BUREAU DE LA CONFEJES (BEYROUTH, 10 ET 12 MARS 2000)
LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	Noms , Prénoms	Fonctions	Adresses / Téléphone - Télécopie
France	MEYER Francine	- Chef de bureau adjoint “Echanges internationaux et pratiques sociales et culturelles” Ministère Jeunesse et Sport, Direction de la Jeunesse et de l’Education Populaire	DJS- 78 , rue Olivier, De Serres – 75015 Paris . Tel: 33.1.40459791 Fax: 33.1.40459292 Courriel : francine.meyer@jeunesse-sports.gouv.fr
	PASCAL Bernard	- Chef de bureau des relations internationales et des grands événements sportifs (ministère de la Jeunesse et des sports)	MJS- 78 , rue Olivier , De Serres- 75739 , Paris Cedex 15 . Tel: 33.1.40459466 Fax: 33.1.40459604
	MALLET Odette	- Chargée de Mission Ministère des Affaires Etrangères	MAE 57 bd. Des Invalides 75303 Paris 07SP odette.mallet@diplomatie.fr
	PALLOT Christian	- Commissaire aux comptes	
Liban	ATTIEH Chaouki	- Conseiller du Ministre de l’Education Nationale de la Jeunesse et des Sports - Correspondant national de la CONFEJES - Expert CIJF	Ministère de l’Education Nationale de la Jeunesse et des Sports
Mali	TRAORE Badara Alou	- Directeur National de la Jeunesse	Tel: 223.224916
	KONATE Cheick	- Directeur National des Sports	Tel/fax: 223.221707

V^E REUNION DU BUREAU DE LA CONFEJES (BEYROUTH, 10 ET 12 MARS 2000)
LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	Noms , Prénoms	Fonctions	Adresses / Tel. /Télécopie
Niger	DIALLO Hama	- Directeur National de la Jeunesse	Tel : 227.723292
Gabon	EBOZO'O EYA'A Clément	- Secrétaire Général – Ministère de la Jeunesse et des Sports	Tel/fax: 241.740019
Tunisie	NACEUR Ghrib	- Chargé de Mission , Ministère Jeunesse, Enfance et Sport	Tel: 216.1.842508
Vietnam	NGUYEN Thi Mai Thu	- Expert en Culture	Tel: 84.4.8262975 Fax: 84.4.8267101
CONFEJES	DUMONT Charles BAKO Bazoin	- Conseiller Technique/Sports - Directeur EPS /Sport	Tel: 221.8231769 Tel: 221.8234793 Fax: 221.8237944
Agence de la Francophonie	DECK Jacques	- Responsable de programmes, Direction de la Culture	Jacques.deck@francophonie.org Tel: 33.1.44.373244
COJF	LEROUX Rhéal	- Directeur Général – Comité Organisation des Jeux de la Francophonie	Tel: 613.7419397 Rheal@leroux.ca
Secrétariat exécutif du CIJF	DACH Michel REUTER Fabienne GUERNIC Jean Michel DERONZIER Michel	- Secrétaire exécutif - Chargée de Mission - Comptable - Chargé de Mission	
Personnalités cooptées	MAUNICK Edouard J. SOW Ousmane		